

Bibliothèque numérique

medic @

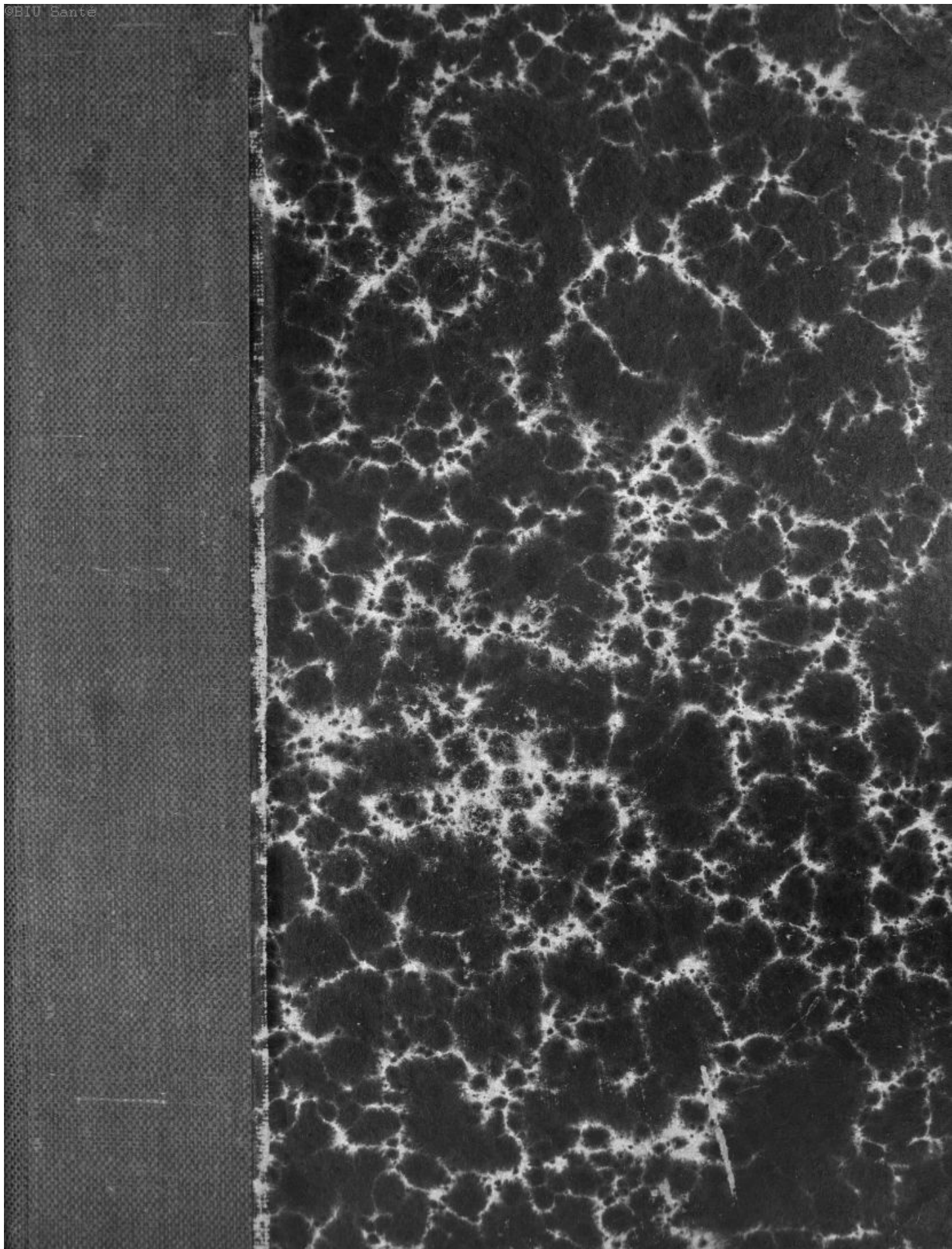
Laborde, Alexandre Léon Joseph.
Notice sur le fichier Laborde. Don fait
à des bibliothèques publiques
parisiennes de fiches intéressant les
artistes des XVIe, XVIIe et XVIIIe
siècles

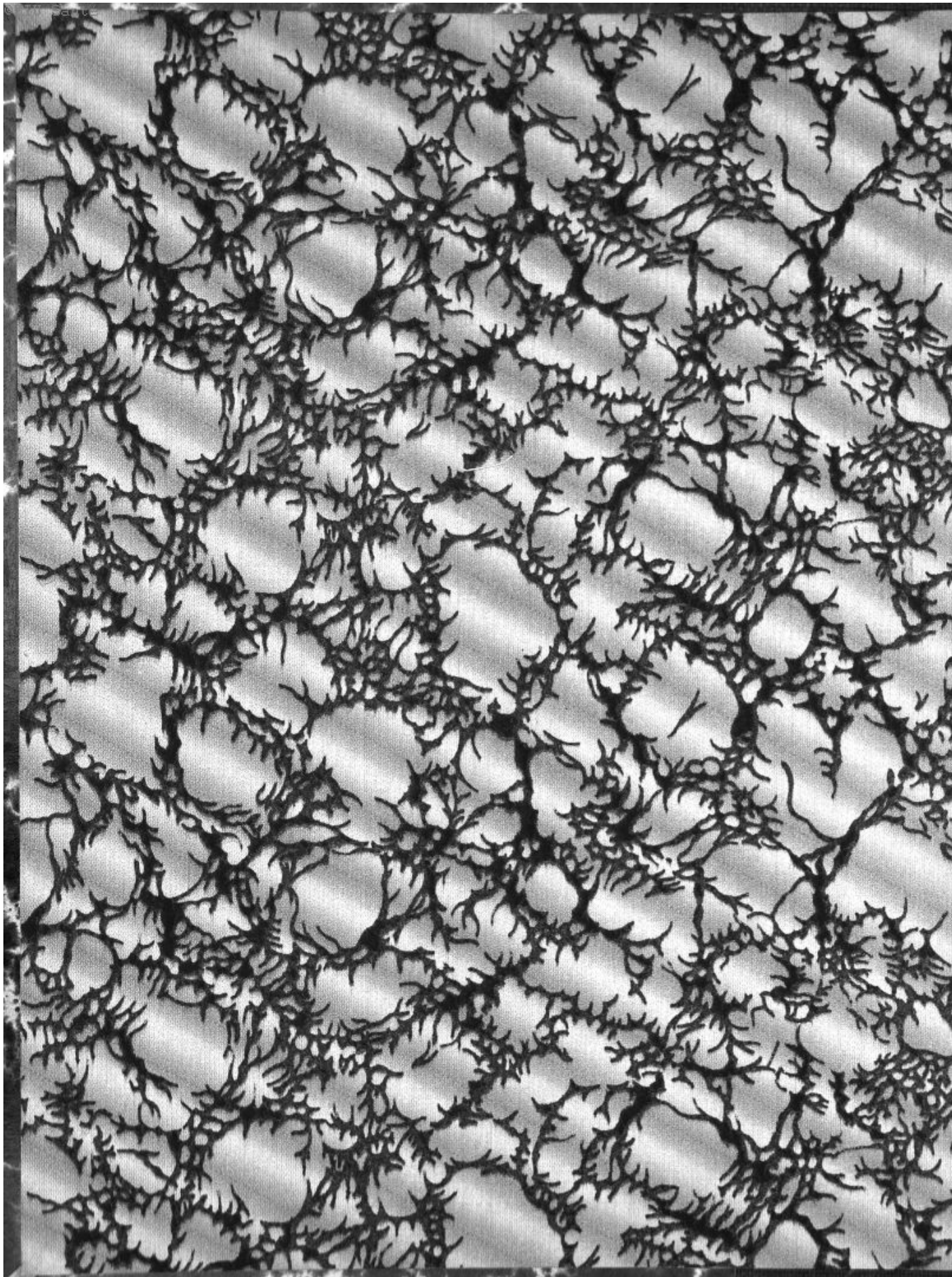
Paris : Jean Schemit, 1927.

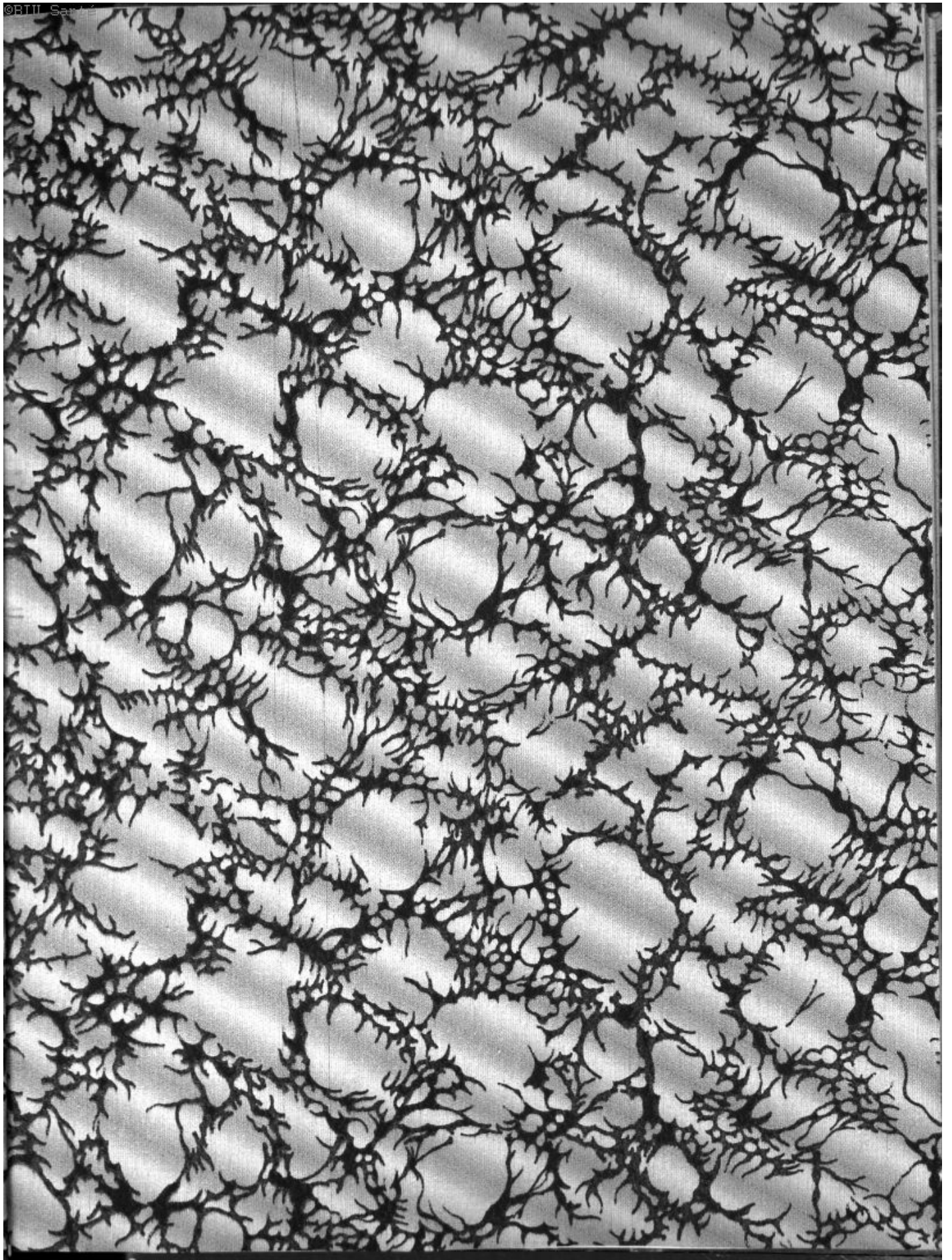
Cote : 20797



(c) Bibliothèque interuniversitaire de santé (Paris)
Adresse permanente : <http://www.biusante.parisdescartes.fr/histmed/medica/cote?20797>









20797

COMTE A. DE LABORDE
MEMBRE DE L'INSTITUT

NOTICE

SUR LE

FICHER LABORDE

DON FAIT A DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES PARISIENNES
DE FICHES INTÉRESSANT
LES ARTISTES DES XVI^e, XVII^e & XVIII^e SIÈCLES.



PARIS,
JEAN SCHEMIT, ÉDITEUR,
52, RUE LAFFITTE.

1927

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17



PRINCIPAUX OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Les manuscrits à peintures de la Cité de Dieu de saint Augustin, Paris, 1909, pour la Société des Bibliophiles français, Ed. Rahir, libraire, trois volumes in-folio dont deux de texte de xix et 524 pages et un de 137 planches.
(Épuisé.)

La Bible moralisée illustrée, Paris, 1911-1927, pour la Société française de Reproductions de manuscrits à peintures, quatre volumes de 807 planches in-folio, plus 3 planches en couleurs et un volume de texte in-4° qui, sous presse, va paraître incessamment.
(Épuisé.)

EN PRÉPARATION

Les Miracles de Nostré Dame, avec environ 80 planches.

20797

Hommage de l'Auteur

C. Laborde

LE
FICHER LABORDE



*A LA MÉMOIRE
DE MON PÈRE
LE MARQUIS LÉON DE LABORDE.*

20797

COMTE A. DE LABORDE

1800-1870

Paris - 1000





Dr Laborde

20797

COMTE A. DE LABORDE

MEMBRE DE L'INSTITUT

Alexandra León Joseph

NOTICE

SUR LE

FICHER LABORDE

DON FAIT A DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES PARISIENNES
DE FICHES INTÉRESSANT
LES ARTISTES DES XVI^e, XVII^e & XVIII^e SIÈCLES.



20797



PARIS,
JEAN SCHEMIT, ÉDITEUR,
52, RUE LAFFITTE,
—
1927



LE FICHER LABORDE



I. — COMPOSITION

Le Fichier, dit *Laborde*, dont j'ai fait don dernièrement à des Bibliothèques publiques parisiennes pour y être consulté par les historiens de l'Art, se compose :

1° de documents inédits, copiés sur des actes originaux de l'état civil, ACTUELLEMENT DÉTRUITS.

2° de documents inédits, copiés sur des originaux se trouvant ENCORE MAINTENANT, la plupart dans la série Y, aux Archives nationales, à Paris.

Ces deux séries représentent des extraits de documents, relevés exclusivement en ce qui concerne les ARTISTES, considérés dans la plus large acception du mot, c'est-à-dire artistes et artisans ou gens de métiers, tels que peintres, tailleurs d'images, architectes, graveurs, imprimeurs, libraires, relieurs, brodeurs, luthiers, tapissiers, bronziers, etc., etc. Elles se rapportent aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles et, pour la deuxième série, au XIX^e siècle.

La première série comprend des copies faites sur les actes de l'état civil des Archives de la Seine transcrits dans les 4.000 registres conservés autrefois dans les combles de l'annexe de l'Hôtel de Ville de Paris, avenue Victoria, n° 4, brûlés et entièrement consumés lors de l'incendie sacrilège, de sinistre mémoire, allumé, le 24 mai 1871, par les énergumènes de la Commune¹. Elle représente donc — et c'est son intérêt primordial — de véritables ORIGINAUX². Elle comprend environ 66.000 (exactement 66.080) copies ou fiches, $0,205 \times 0,135$, concernant les artistes et artisans.

1. Cf. Lucien LAMBEAU, *L'Hôtel de ville de Paris depuis les origines jusqu'en 1871*, Paris, Marotte, 1920, in-fol., planches, p. 160.

2. On verra plus loin, chapitre IX, que nombre d'érudits du milieu du XIX^e siècle se sont préoccupés d'utiliser et de sauvegarder la masse des documents de cette nature.

Ces 66.000 fiches d'artistes ont été déposées par moi à la Bibliothèque nationale de Paris, département des manuscrits ¹.

La seconde série comprend environ 12.000 fiches, concernant aussi et uniquement des artistes, et 5.000 relatives à des médecins et chirurgiens, mais extraites et copiées sur les dossiers des Archives nationales la plupart de la série Y où les chercheurs peuvent aller se référer avec d'autant plus de facilité que les cotes de ce grand dépôt figurent sur chaque fiche. Mais on y trouve quantité de renseignements puisés dans d'autres archives et même dans des publications imprimées, livres, périodiques, catalogues de vente. Cette série qui, elle, déborde sur le XIX^e siècle, constitue donc un dépouillement intéressant, travail inédit, mais qui, susceptible d'être vérifié, pourrait être complété un jour, puisque les originaux n'ont pas cessé, comme dans la première série, d'exister. Aussi ai-je trouvé que leur place serait plus appréciée dans des bibliothèques spéciales et les ai-je déposées à la disposition du public : les 12.000 fiches d'artistes, à la Bibliothèque d'art et d'archéologie, rue Berryer, Fondation Rothschild², et les 5.000 fiches médicales à la Bibliothèque de la Faculté de Médecine, rue de l'École-de-Médecine ³. [Ms n° 5503].

1. Accusé de réception le 7 mars 1926 de M. l'Administrateur général. Elles portent le nom de *Fichier Laborde* et — par droit de réserve bien éventuel, car la dépense serait formidable, — elles pourront être imprimées par moi ou par d'autres, avec l'assentiment de la famille.

2. Accusé de réception du 1^{er} décembre 1926 de M. le Recteur de l'Université de Paris.

3. Accusé de réception le 26 mars 1925 de M. le Doyen de la Faculté de Médecine.

II. — HISTORIQUE

L'établissement de ces fiches est l'œuvre de mon père, Léon, comte, puis marquis de Laborde¹, membre de l'Institut, nommé garde général des Archives de l'Empire en 1857, qui mourut sénateur en 1869, après quatre années de maladie pendant lesquelles son étonnante activité s'était forcément ralentie et même annihilée.

Laissées dans les papiers de sa succession, elles ne furent pas comprises dans la vente de sa bibliothèque en 1872² et elles sont restées longtemps — trop longtemps — inutilisées. Entré en possession de ces documents, j'ai chargé, avec l'assentiment de mon frère défunt, avant la guerre mondiale et d'accord avec M. Jacques Doucet à qui nous devons l'admirable création de la Bibliothèque d'art et d'archéologie, et qui s'était intéressé à notre collection, M. René Farge³, attaché aux Archives de la Seine, quai Henri IV, de vouloir bien les classer par ordre alphabétique. Le travail, ralenti par les soucis de la guerre, puis par la donation de M. Doucet de sa Bibliothèque à l'Université de Paris, a pris plusieurs années pour donner son plein effet. Il vient seulement d'être achevé par les soins de Mme Farge

1. Petit-fils de Jean-Joseph de Laborde, décapité en 1794, qui reçut des lettres patentes de marquisat du roi Louis XVI en 1785, fils d'Alexandre de Laborde, Membre de l'Institut, qui, nommé Comte par Napoléon I^{er} en 1809, porta ce titre toute son existence. Ce n'est qu'à la fin de sa vie, en 1865, que Léon reprit, avec l'assentiment de l'Empereur Napoléon III, le titre de Marquis, auquel il avait droit et que son père, appartenant au parti libéral sous la Restauration, n'avait pas jugé à propos de porter. Cette explication était nécessaire pour faire ressortir que le Comte et Marquis Léon de Laborde n'ont été qu'une seule et même personne.

2. Vente en 1872. *Catalogue de vente*, en deux parties, chez Adolphe Labitte, en 1871.

3. M. Albert MATHIES a publié dans les *Annales révolutionnaires* de 1923 sur René Farge une notice biographique et bibliographique qui a été tirée à part, sous couverture, avec portrait : *René Farge*, 42 p. in-8°.

qui, collaboratrice de son mari, s'est chargée après la mort si regrettable de ce dernier, en 1923, de parfaire l'œuvre déjà très avancée. Nous leur devons à tous deux nos sincères remerciements.

L'existence de ces copies était déjà connue. Dans l'*Avertissement* (page VI, note 1) de son recueil d'*Actes d'État Civil d'artistes français*, paru en 1873, M. H. HERLUISON s'exprime ainsi :

« M. le comte de Laborde, directeur des archives de l'Empire, a fait relever, vers 1862, sur les Registres de l'état civil tous les actes relatifs aux peintres, tailleurs d'images, architectes, brodeurs, imprimeurs, libraires, relieurs, etc., du xvi^e et de la première partie du xvii^e siècle ¹. »

Quoique je ne sache pas au juste à quelle époque exacte mon père entreprit ce grand travail, il me semble que la date de 1862 donnée par M. Herluison est un peu tardive ; le travail battait bien son plein en 1862, mais il avait été commencé quelques années auparavant et son établissement était depuis longtemps en germe dans l'esprit de son auteur.

Élevé en Allemagne au Gymnase de Cassel, étudiant à l'Université de Göttingen, nommé après son voyage en Orient, en compagnie de son père, secrétaire de son oncle, M. Sabatier de Cabre, alors ministre de France à Cassel, il avait découvert en 1834, dans les Archives de la Hesse Électorale, des documents inédits sur des noms d'artistes de la Cour de Cassel et sur leurs monogrammes, qu'il publiait en 1839, comme appendice de la biographie de Louis de Siegen, dans son *Histoire de la Gravure en matière noire*.

Il semble que c'est de cette époque déjà qu'il faut dater l'idée maîtresse de sa vie intellectuelle, à savoir que les comptes des Maisons royales et ducales et les Archives publiques et privées doivent être la mine précieuse que les historiens de l'Art ont tout intérêt à explorer et la source indispensable d'un bon travail d'érudition. Cette idée se développa et s'affirma de plus en plus dans son esprit et nous la voyons lui inspirer la plupart de ses œuvres postérieures.

En 1836, il extrayait des Archives de Strasbourg les actes du procès de Guten-

1. Cette information a été reproduite d'abord par M. Alfred LAMOUREUX, dans son *Rapport* [au Conseil général de la Seine] *sur la situation des Archives*, en 1892 (page 77), et ensuite par M. Marius BARROUX, dans son récent ouvrage : *Les sources de l'ancien état civil parisien*, Paris, Champion, 1898, page 78.

berg, et en 1846, il faisait paraître le *Palais Mazarin et les Grandes habitations de ville et de campagne au dix-septième siècle*, après avoir relevé « dans les papiers inédits et dans la correspondance du cardinal Mazarin tout ce qui avait rapport aux Arts ».

En 1849, il donnait un nouvel ouvrage, « ébauche d'un Catalogue des Artistes du xv^e siècle », les *Ducs de Bourgogne, études sur les Lettres, les Arts et l'Industrie pendant le quinzième siècle et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le Duché de Bourgogne*.

En 1850, il publiait, tiré de l'ouvrage précédent, un *Essai d'un catalogue des artistes originaires des Pays-Bas*, où il insérait, par ordre alphabétique et par profession, les noms des artistes qu'il avait rencontrés dans le dépouillement auquel il s'était livré des Registres de l'ancienne Chambre des Comptes de Lille. Dans la préface, page I, il disait : « Depuis bientôt quinze années, je poursuis, dans les Archives, les Bibliothèques et les Musées, de patientes recherches dont les résultats voient ainsi le jour quand s'est rempli le cadre que je leur ai fixé ».

Il avait même dès l'année 1844 annoncé une *Histoire du Louvre et des Tuileries* qui resta sur le chantier et qui devait contenir « une nomenclature aussi curieuse qu'intéressante de noms d'artistes »... , étude approfondie de la Renaissance des Arts en France et un travail complet sur les artistes au seizième siècle, travail fondé sur des documents entièrement inédits et particulièrement sur le dépouillement des comptes de nos Rois et Reines, de nos Princes et de quelques seigneurs tels que les Cardinaux d'Amboise, et des archives ecclésiastiques ».

Mais c'est dans la *Renaissance des Arts à la Cour de France, Études sur le seizième siècle*, publiée le 15 août 1850, qu'il exposait le vaste plan d'ensemble de ses travaux passés et futurs. « L'histoire du Louvre et des Tuileries m'a paru un cadre convenable pour un tableau des arts en France à partir du règne de Charles VIII jusqu'à la mort de Louis XIII. Je m'appliquai à en rechercher tous les éléments aussitôt que la description du *Palais Mazarin* eut été publiée et quand j'eus terminé mes travaux pour l'*Histoire des Ducs de Bourgogne*. Ces trois ouvrages complètent mon plan d'une histoire des arts en France ; l'un en présente le début, les progrès et la décadence, l'autre en expose la renaissance, le troisième en fait connaître la dernière phase avant la création de l'Académie de peinture

Fichier Laborde.

et de sculpture, dont les destinées seront elles-mêmes le sujet d'un dernier travail¹. »

Par ces divers extraits on voit l'étendue de l'œuvre entreprise dès avant 1850 par Léon de Laborde, puisqu'elle devait embrasser les xv, xvi, xvii et xviii^e siècles. Quant à la diversité des sources auxquelles il devait continuer de puiser, elle est indiquée dans cet autre passage de la *Renaissance des Arts à la Cour de France* : « Les sources de mes renseignements sont dans les deux palais ; elles sont aussi dans les mémoires du temps ; elles sont surtout dans les documents encore inédits de nos archives. Depuis bientôt vingt ans, je prêche, et je prêche d'exemple, l'exploration de ces dépôts qui nous offrent, bien plutôt qu'ils ne nous cachent, tant de renseignements inappréciables². »

Il réservait le tome I aux peintres, le deuxième aux sculpteurs, le troisième aux architectes et le quatrième aux gens de métier³.

Et dans les *Additions au tome I* du même ouvrage, il précisait : « Mes sources d'informations ont été de toutes sortes, depuis les grandes archives jusqu'aux gargousses de nos arsenaux et aux reliures des vieux livres, depuis les collections parisiennes jusqu'aux collections de l'étranger. Toutefois, la plus intéressante s'est rencontrée dans les registres de l'église d'Avon, ancienne paroisse de Fontainebleau, registres qui remplaçaient et qui représentent l'état civil de la population groupée autour de la résidence royale. J'ai trouvé là, dans un grand délabrement il est vrai, avec des lacunes et sous la forme la plus sommaire, un tableau curieux des liens de parenté et de rapports d'amitié de la colonie des artistes de Fontainebleau. Dans une mine tous les filons sont riches, quand le métal est précieux ; dans les recherches érudites, il en est de même et il ne faut négliger aucune information quand elle a le caractère d'authenticité. J'ai donc dépouillé avec soin ces registres, copiant intégralement et dans leur ordre d'inscription tous les actes de baptême (il n'y avait pas alors d'actes de naissance), les actes de mariage et de mort qui ont rapport aux artistes de la Cour, puis j'ai groupé autour de chaque nom les renseignements qui s'y rapportent⁴. »

1. P. XXXV.

2. P. XXXVI. Il avait pour cet ouvrage dépouillé les registres de la comptabilité du cardinal d'Amboise.

3. Pp. XLIV-XLVI.

4. Pp. VI et VII. — Dans l'*Introduction* de son dernier ouvrage que nous citons à notre *Aperçu*

On voit donc la place importante que, bien avant l'année 1862, les archives ecclésiastiques et les collections parisiennes occupaient dans la documentation de Léon de Laborde. N'est-il pas permis de supposer que ce furent les registres de la paroisse d'Avon qui lui suggérèrent l'idée de dépouiller pour son *Histoire du Louvre et des Tuileries*, annoncée dès 1844, les registres de la paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois qui, de même que ceux d'Avon, remplaçaient et nous représentent l'état civil de la population groupée autour de la résidence royale ?

En effet, nous devons faire remarquer, au sujet des copies des actes de cette dernière paroisse figurant dans notre *Fichier* : 1° qu'elles ne sont pas ordinairement de la même main que les copies des actes des autres paroisses parisiennes ; 2° qu'elles se poursuivent presque toutes jusqu'à la Révolution alors que le travail de dépouillement est resté inachevé pour l'ensemble des registres paroissiaux parisiens.

D'autre part, le copiste, auquel nous devons la plupart des fiches se rapportant à cette paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, indique toujours les numéros des registres correspondants à ses copies, tandis que d'autres fiches — beaucoup plus rares — relatives à la même paroisse, qui sont d'un second copiste, portent l'indication : « Registre sans numéro » ou « Tel registre, sans numéro ».

Or, en 1859, 64 nouveaux registres de Saint-Germain l'Auxerrois, trouvés dans les archives de cette église, entrèrent aux Archives de la Seine¹ et leur nature ainsi que leurs dates extrêmes nous sont connues grâce à un relevé paru dans les *Archives de l'art français, documents*, tome VI, année 1859, p. 219.

Et c'est toujours de ces 64 registres que sont extraits les actes désignés dans notre *Fichier* comme provenant des registres sans numéro. N'est-on pas en droit de supposer que ces registres furent dépouillés par le second copiste peu après leur sortie

bibliographique, voir plus loin, chap. IX, *Artistes français des XVI^e et XVII^e siècles*, Jules Guiffrey, en parlant de l'ouvrage de mon père sur la Renaissance des Arts à la Cour de France, s'exprimait ainsi : « Bien que vieux d'une soixantaine d'années, cet ouvrage restera longtemps le recueil le plus complet et le plus précieux des documents sur les peintres et les sculpteurs français de la Renaissance. Comme il est regrettable que le savant historien n'ait pas rempli tout son programme et n'ait presque rien fait paraître des notes annoncées sur l'architecture, le costume, le mobilier, les tapisseries ! Qui maintenant se chargera de présenter un tableau d'ensemble, appuyé sur des textes explicites, sur les arts décoratifs au xvi^e siècle ? »

1. BARROUX, *op. cit.*, p. 44. — Comme on le verra plus loin, Léon de Laborde ne put faire dépouiller jusqu'à la Révolution que les registres de quatre paroisses parisiennes.

(en 1859) des Archives de Saint-Germain l'Auxerrois, alors qu'ils n'étaient pas encore cotés par le personnel des Archives de la Seine ?

La preuve serait donc faite que Léon de Laborde était déjà, depuis 1844, hanté de l'idée des ressources que lui offraient les trésors cachés dans les Archives diverses et que les premiers travaux que, fidèle à cette pensée, il avait commencé à entreprendre dans les Archives de la Seine, remontent avant l'année 1859 et portèrent sur les registres de Saint-Germain l'Auxerrois.

III. — ROLE DE LA COUR DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ARTS

Avant de faire connaître la méthode de travail adoptée par Léon de Laborde, il est utile d'exposer l'objet de *La Renaissance des Arts à la Cour de France*, l'important ouvrage malheureusement inachevé, auquel Herluison rattache à bon droit le dépouillement dont je présente aujourd'hui les résultats.

Dans l'*Introduction*¹ du premier des deux volumes portant ce titre, leur auteur revient avec force sur la conviction profonde qu'il espérait faire partager au public. « Il y a eu, selon moi et je veux retrouver, un art national dont je crois pouvoir suivre la trace depuis les colonies grecques et la domination romaine jusqu'à nos jours ». Et c'est à ses rois, à leur protection féconde, à leur influence éclairée, qui est leur apanage, que, d'après lui, la France doit les trois grandes renaissances de son art aux VIII^e, XIII^e et XVI^e siècles.

Il cherche à quel procédé, à quelles raisons est due cette influence et il les résume ainsi : « La puissance, la richesse et par-dessus tout, l'autorité d'un jugement exercé et sûr... Aussi la Cour fut-elle de tout temps la pépinière indispensable, la source intarissable où la province vint chercher les peintres et les sculpteurs dont accidentellement elle avait besoin. »

Il démontre ensuite que « l'Industrie eut sa large part dans la protection royale, toutes les fois qu'elle confinait aux arts... Les tapissiers de haute lisse et les brodeurs, les orfèvres et les émailleurs, les armuriers et les relieurs, les potiers, ciseleurs et graveurs, comme l'auteur des faïences anonymes de Henri II ou modeleurs délicats, comme Bernard Palissy, eurent leurs appointements fixés sur les états des

1. P. XXXVII.

officiers domestiques du Roy et souvent leurs ateliers dans les palais royaux. Je ne parle pas des poètes et des savants ; les vers de ceux-là, les dédicaces de ceux-ci nous apprennent qui les stimulait, qui les inspirait¹ ».

Il présente aussi une remarque qui est importante pour la compréhension de son travail et qui va expliquer le grand nombre de fiches qui forment le *Fichier*.

« L'artiste et l'artisan, le maître et l'apprenti, l'homme de génie et le manœuvre n'ont fait qu'un, pendant tout le moyen âge et longtemps après, puisque nous devons descendre jusque vers la seconde moitié du XVII^e siècle pour voir s'établir la distinction formelle, et il ne fallut pas moins alors pour l'obtenir que la volonté du Roi, assistée de la puissance des plus hautes influences toutes favorables à la création de l'Académie de peinture et de sculpture contre la prétention des maîtres peintres et sculpteurs². »

D'ailleurs, la simple énumération de la table des *Mélanges*, qui devaient former le quatrième tome de *La Renaissance des Arts à la Cour de France*, montre avec quel soin il avait étudié l'influence de la Cour sur les mœurs comme sur les arts secondaires. Voici cette énumération :

- 1° Les mœurs de la Cour, reflet épuré des mœurs de la nation ;
- 2° Anciens usages conservés ; nouveaux usages introduits ;
- 3° Le costume, la coiffure, la mode ;
- 4° Les ustensiles et les meubles ;
- 5° Les poètes, les traducteurs, les bibliothécaires, le langage de la Cour ;
- 6° Les fêtes et les mascarades ;
- 7° Les comédiens et les musiciens ;
- 8° Les fous, les nains, les filles de joie suivant la Cour ;
- 9° Les ménageries et les animaux féroces ; les petits chiens et les petits oiseaux ;
- 10° Les tapissiers de haute lisse et les brodeurs ;
- 11° Les offrandes et les aumônes de la Royauté ;

1. Voir tome I, pp. XVII à XIX. Les noms d'artistes et de gens de métiers qui avaient attiré l'attention de Léon de Laborde étaient ordinairement ceux des peintres, orfèvres, brodeurs, maçons, architectes, comédiens ayant acquis le titre de peintres... du Roy. On conçoit facilement, en effet, si l'on rappelle la thèse soutenue dans ses ouvrages, qu'il se soit attaché, dans le dépouillement des actes, à découvrir et à mettre en valeur les artistes qui avaient bénéficié de la faveur royale et contribuaient au développement des arts en France.

2. Pp. XXVII et XXVIII.

- 12° Les obsèques royales et l'effigie du Mort;
- 13° Les monuments détruits en France et perdus pour la France;
- 14° Les mémoires du temps et les ouvrages imprimés. Citations discutées;
- 15° Tableau général et méthodique de tous les documents conservés dans nos dépôts, tant de ceux que l'auteur a cités que de ceux qui, sans lui offrir de ressources, pourront être utiles pour les travaux de même nature;
- 16° La table générale¹.

On verra que le *Fichier* donne des renseignements sur toutes ces matières et toutes ces professions.

Contrairement à la méthode suivie par la plupart des autres érudits, dont nous citerons les travaux, Jal, Herluison, Jules Guiffrey, etc., Léon de Laborde ne s'appliquait point à faire relever dans les dépôts d'archives les actes se rapportant à tels personnages célèbres ou notoires, ainsi qu'à leurs familles, mais, sans aucun choix préalable, il faisait copier tous les actes concernant un grand nombre de catégories d'artistes ou d'artisans mentionnés comme tels dans les registres paroissiaux.

On s'explique donc que la collection ne renferme pas beaucoup d'actes de baptême d'artistes ou d'artisans connus qui furent cependant baptisés à Paris. En effet, ces actes n'ont pas été spécialement recherchés et, outre qu'ils ont pu être contenus dans des registres non dépouillés, d'autre part, comme leurs rédacteurs n'avaient point indiqué naturellement une profession future, qu'ils ne pouvaient prévoir, ils ne retiennent qu'exceptionnellement l'attention des deux copistes de Léon de Laborde.

Cependant ceux-ci ne négligèrent pas de nous conserver le texte d'un certain nombre d'actes de baptême, de mariage et d'inhumation où la profession des parties et des témoins pouvaient avoir quelque parenté ou s'identifier avec des artistes portant le même nom patronymique.

Le rapprochement à effectuer ou à tenter en ce cas fut souvent indiqué par une note marginale de Léon de Laborde qui d'ailleurs inscrivit de sa main, en tête de chaque copie, le nom sous lequel celle-ci devait être classée quand plusieurs noms d'artistes étaient mentionnés dans le même acte².

1. Pp. XLV-XLVII.

2. Ce choix fut souvent modifié; voici dans quelle circonstance. J'avais remis, comme je l'ai dit plus haut, en 1911, à la Bibliothèque d'art et d'archéologie, rue Spontini, le *Fichier*, en vue d'un classement méthodique et d'une publication intégrale, laquelle fut abandonnée en raison des dépenses énormes qu'elle eût entraînées. Les essais que j'ai fait faire m'ont démontré que les

En outre, en tête de toutes les copies, Léon de Laborde rappela et l'année de la rédaction et la profession exercée par l'artiste ¹.

Ce sont donc ces copies, établies directement d'après les registres paroissiaux, ORIGINAUX MAINTENANT ENTIÈREMENT DISPARUS et annotées par Léon de Laborde, que pourront consulter les chercheurs à la Bibliothèque nationale, à défaut d'une impression typographique qui, pour trois ou quatre volumes in-4°, demanderait une somme considérable.

Nous avons parlé de deux copistes. En effet, il apparaît nettement que presque toutes les fiches de notre collection sont de deux écritures différentes et que Léon de Laborde fut donc souvent aidé par des collaborateurs peut-être attachés aux Archives nationales, dont il avait la Direction, ou aux Archives de la Seine, en tout cas exercés à la lecture des manuscrits français des XVI^e et XVII^e siècles ².

frais se seraient élevés à plusieurs centaines de mille francs. Au cours du classement, les attachés de ladite Bibliothèque opérèrent quelques changements. Puis le don généreux fait en 1918 à l'Université de Paris par M. Jacques Doucet, de toute sa bibliothèque, m'ayant fait rentrer en possession du *Fichier*, dont on n'avait pas eu le temps matériel d'opérer le rangement, je le remis à M. Farge, qui voulut bien se charger, sous ma direction, de parachever le travail, tel qu'il se présente aujourd'hui.

1. Faisons observer ici que chaque copie d'acte fait actuellement l'objet d'une fiche particulière, car ce n'est que très exceptionnellement, quand plusieurs actes concernant la même personne se suivaient dans le même registre, que les copistes concentrèrent ces actes sur la même fiche.

2. Une dizaine d'actes sont peut-être d'une troisième écriture : Ex. n° 30,952.

IV. — SOURCES DU FICHIER

La première question que se pose naturellement l'érudit qui a jeté un coup d'œil sur les documents qui nous occupent est la suivante :

Dans lequel des deux anciens fonds de l'état civil parisien ont été recherchés par Léon de Laborde les actes originaux qu'il a fait copier ?

On sait en effet qu'avant les incendies de 1871, les registres paroissiaux, puis municipaux, antérieurs à 1860, établis à deux exemplaires au moins depuis 1667, formaient deux collections distinctes, déposées l'une aux Archives de l'Hôtel de Ville¹, l'autre au greffe du Palais de Justice.

Or, en général, les copies de notre collection ne portent pas d'indication permettant de reconnaître celle de ces deux collections qui fut utilisée. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on lit en bas de certaines copies de publications de mariage, notamment de celles provenant de la paroisse Saint-Sulpice, l'observation suivante : « H. de V. » ou « Archives de la ville, pièces déposées » précédant le numéro du carton².

D'autre part, notre *Fichier* ne renferme pas seulement des actes d'état civil, mais aussi de nombreux extraits de registres de testaments et³ de registres d'entrées

1. Les collections de la Ville de Paris comprenaient tous les registres qui avaient été déposés aux Archives municipales en exécution du décret du 3 ventôse an III (28 février 1795) « sur l'établissement des fonctionnaires destinés à constater l'état civil des citoyens dans la commune de Paris ».

2. Le *Fichier* comprend en effet, outre des extraits de registres, des copies d'actes qui étaient conservés en carton et qui sont signalés du reste par Jal (Préface, p. IV) dans les termes suivants : « Une autre collection, dont la perte est déplorable, c'est celle des pièces annexées aux actes de mariage ; elle remplissait une soixantaine de cartons ». Ces pièces annexées devaient faire partie d'une série générale comprenant au moins plusieurs centaines de cartons, car celles de la paroisse Saint-Sulpice proviennent ordinairement des cartons 865 à 877.

3. Ces registres de testaments provenaient des paroisses de Saint-Eustache, Saint-Germain l'Auxerrois, de Saint-Jacques-de-la-Boucherie et aussi de l'Hôtel-Dieu.

Fichier Laborde.

d'hôpitaux ¹, alors que les inventaires des anciennes Archives de la Seine n'y signalent pas la présence de documents de cette nature ².

Un argument décisif doit cependant nous faire pencher en faveur du fonds des Archives de l'Hôtel de Ville. En effet, la plupart des actes, dont nous reproduisons le texte, remontent au xvi^e siècle et à la première partie du xvii^e siècle, tandis que les registres d'état civil, qui étaient conservés au Palais de Justice, ne devaient guère remonter au delà de l'année 1667, date de l'Ordonnance qui prescrivait que les actes d'état civil seraient consignés à l'avenir sur deux registres dont l'un, servant de grosse, serait déposé chaque année au greffe.

Une seconde question se présente :

Tous les registres de notre collection municipale de l'état civil, antérieurs à l'année 1793, déposés aux anciennes Archives de la Seine, qui devaient être au nombre de plus de 4.000, ont-ils été consultés par les copistes de Léon de Laborde ?

A cette question je dois répondre par la négative. D'une part, toutes les anciennes paroisses parisiennes ne sont pas représentées dans nos actes ; d'autre part, tous les registres des paroisses, qui y sont mentionnés, n'ont pas été utilisés, excepté peut-être pour 4 paroisses. En effet, il nous est parvenu trois inventaires (d'ailleurs inexacts et incomplets) de registres paroissiaux déposés aux anciennes Archives de la Seine ; ils établissent que ces documents provenaient d'environ 55 ou 56 paroisses différentes. Or, les paroisses dont les noms figurent au bas des actes compris dans le *Fichier* sont au nombre de 49. Sept paroisses seulement ne sont pas représentées dans notre collection et encore devons-nous faire observer que, sauf les paroisses Saint-Jean-en-Grève et Sainte-Marguerite, elles ne sont pas de première importance et que quatre d'entr'elles n'ont été créées qu'au xviii^e siècle.

Voici le nom de ces paroisses :

Saint-Christophe-au-Gros-Caillou,

Saint-Jacques-le-Majeur,

Saint-Jean-en-Grève,

Sainte-Marguerite,

Sainte-Marine,

1. Ces registres d'entrées étaient ceux de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital Saint-Louis.

2. Peut-être les inventaires étaient-ils incomplets ou n'ont-ils pas compté les registres de cette série comme des registres d'état civil ?

Saint-Philippe-du-Roule,
Saint-Louis-des-Invalides.

Voici maintenant les noms des paroisses représentées dans le *Fichier* :

Saint-André-des-Arts,
Saint-Barthélemy,
Saint-Benoît,
Bonne-Nouvelle,
Sainte-Chapelle ou Chapelle basse,
Saint-Christophe,
Saint-Cosme,
Sainte-Croix,
Saint-Denis-de-la-Chartre,
Saint-Etienne-du-Mont,
Saint-Eustache,
Sainte-Geneviève-des-Ardents,
Saint-Germain l'Auxerrois,
Saint-Germain-le-Vieil,
Saint-Gervais,
Saint-Hilaire,
Saint-Hippolyte,
Saint-Honoré,
Saints-Innocents,
Saint-Jacques-du-Haut-Pas,
Saint-Jacques-de-la-Boucherie,
Saint-Jacques-de-l'Hôpital,
Saint-Jean-de-Latran,
Saint-Josse,
Saint-Landry,
Saint-Laurent,
Saint-Leu,
Saint-Louis-en-Isle,
Saint-Louis et Saint-Thomas-du-Louvre,
Sainte-Madeleine-en-la-Cité,

Sainte-Madeleine-Ville-l'Evêque,
Sainte-Marie-au-Temple,
Saint-Martial,
Saint-Martin et Saint-Marcel,
Saint-Médard,
Saint-Merry,
Saint-Nicolas-des-Champs,
Saint-Nicolas-du-Chardonnet,
Sainte-Opportune,
Saint-Paul,
Saint-Pierre-aux-Bœufs,
Saint-Pierre-de-Chaillot,
Saint-Pierre-des-Arcis,
Quinze-Vingts,
Saint-Roch,
Saint-Sauveur,
Saint-Séverin,
Saint-Sulpice,
Saint-Symphorien-en-la Cité.

A côté des registres des paroisses, existaient aux anciennes Archives de la Seine d'autres registres d'état civil qui provenaient d'une quinzaine d'établissements hospitaliers dont deux sont représentés dans notre collection, l'Hôtel-Dieu et l'Hospice Saint-Louis, et c'est naturellement du dépouillement des nombreux registres de l'Hôtel-Dieu que l'on doit se réjouir, puisque ces registres devaient être au nombre de 254, dont 165 de décès qui remontaient à l'année 1594. Ces registres étaient rédigés pour la plupart en français, mais quelques-uns en latin.

Il me reste à préciser la seconde partie de ma réponse précédente. Tous les registres des 49 paroisses mentionnées au *Fichier* n'ont pas été consultés par les copistes de mon père. En effet, le XVIII^e siècle n'y est représenté que par quatre paroisses dont tous les registres semblent donc avoir été utilisés : celles de Saint-Germain l'Auxerrois, de Saint-Hippolyte, de Saint-Barthélemy et de Saint-André-des-Arts.

Il est naturel que ce soit sur ces paroisses que Léon de Laborde ait particulièrement porté son attention, puisque la première, celle, — je l'ai fait remarquer — qui

l'intéressait tout d'abord, était la paroisse du Palais du Louvre, la seconde, celle de la Manufacture des Gobelins, la troisième, celle du quai des Orfèvres, du Pont-au-Change et du Pont-Notre-Dame, la quatrième, celle de l'Hôtel-Dieu, de la Monnaie, de la rue Dauphine, de la rue Saint-André-des-Arts et du quai des Grands-Augustins, toutes voies publiques peuplées d'artistes et d'artisans.

D'après l'inventaire de l'archiviste de la Préfecture, Aubert ¹, rédigé en 1850, les dates extrêmes et le nombre des registres concernant chacune de ces quatre paroisses sont les suivantes :

Saint-Germain l'Auxerrois	Années 1628-1784	336 registres
Saint-Hippolyte	» 1604-1791	36 »
Saint-Barthélemy	» 1551-1791	54 »
Saint-André-des-Arts	» 1525-1789	55 »

Si on excepte ces quatre paroisses, les copistes de Léon de Laborde n'ont donc dépouillé que les registres des XVI^e et XVII^e siècles. Cette période suffit à donner à la collection un intérêt que quelques chiffres permettront d'apprécier.

Le recueil d'Herluison, *Actes d'État Civil d'artistes français...* contient 2.600 documents dont 38 appartiennent au XVI^e siècle et 1640 au XVII^e siècle. La collection de l'état civil parisien antérieur à 1860 qui est actuellement conservée au dépôt des Archives de la Seine (quai Henri-IV, n° 90) compte 4 actes du XVI^e siècle et 5.000 environ du XVII^e siècle.

Or, il est possible d'évaluer approximativement parmi les 66.000 fiches de Léon de Laborde à 10.000 le nombre des actes du XVI^e siècle, à 46.000 celui des actes du XVII^e siècle, et à 9.000 celui des actes du XVIII^e siècle ².

On remarquera que la collection ne comprend pas exclusivement des actes d'état civil proprement dits, c'est-à-dire des actes de baptême, de mariage et d'inhumation. Outre des extraits d'entrée dans les hôpitaux, elle reproduit des actes de nature très différente, que l'autorité ecclésiastique avait l'habitude d'inscrire sur les registres paroissiaux et qui sont d'un précieux secours pour l'Histoire.

1. *État sommaire des archives anciennes de la Seine brûlées en 1871*, dressé en 1850 et publié par Welvert en 1880 dans *Archives historiques, artistiques et littéraires*.

2. Les plus anciens registres de baptême parisiens dataient de 1525. Notre premier acte est celui de Saint-Jacques-de-la-Boucherie du 7 mars 1525. D'après la *Grande Encyclopédie*, le plus ancien registre de baptême tenu en France remonterait à l'année 1511. — Voir BORDIER, *Les Archives de la France*, Paris, Dumoulin, 1855, in-8°, p. 375.

Ainsi, à côté de nombreux testaments (faisant quelquefois l'objet de registres distincts) on y trouve fréquemment : des constatations de fiançailles et des certificats de publication de mariage (suivis ou non de mentions de mariages), des abjurations, des mentions de services de bout de l'an, des oppositions ou des levées d'opposition de mariage, des reçus de dépenses d'inhumation (voir plus loin notre chapitre VIII).

Plus rarement on y trouvera quelques actes d'ordre encore plus varié, tantôt une autorisation de mariage donnée par un père à sa fille Marguerite De La Fondz (n° 20.118), tantôt un procès-verbal du baptême de cloches, tantôt un désaveu de paternité, tantôt une déclaration de témoins relative à la capacité testimoniale des futurs époux, tantôt une lettre du prêtre demandant l'obtention d'une dispense de bans, tantôt un procès-verbal de bénédiction de chapelle, tantôt une déclaration relative à l'auteur d'un livre diffamatoire, etc...

On ne s'étonnera pas, puisque j'ai rappelé plus haut les idées personnelles développées dans la *Renaissance des Arts à la Cour de France*, que, lors du dépouillement des registres paroissiaux, Léon de Laborde ait interprété le mot artiste dans un sens très large. Pas plus que les Parisiens du moyen âge, il n'établit de distinction entre l'artiste et l'artisan, entre le maître et l'apprenti, entre l'homme de génie et le manœuvre¹.

D'autre part, l'histoire des mœurs et des usages, des modes et des fêtes l'intéresse presque autant que celle des arts. On n'est donc pas surpris de la diversité de professions exercées par les personnes dont il a fait retenir les actes.

En voici l'énumération à peu près complète :

Architecte — Arpenteur du Roi ou grand arpenteur — artificier — baladin —

1. Se reporter à la notion « Peintres » du *Dictionnaire des Métiers* de Franklin, où il est expliqué que jusqu'à la fondation de l'Académie de peinture en 1648, on n'établissait pas de distinction entre l'ouvrier et l'artiste.

D'autre part, Olivier Merson, dans l'article Artistes-Beaux-Arts de la *Grande Encyclopédie*, s'exprime ainsi : « C'est seulement à partir de l'édition de 1762 de son Dictionnaire que l'Académie française a donné à ce mot l'acception dans laquelle on l'emploie aujourd'hui, c'est-à-dire signifiant celui qui exerce l'un des Beaux-Arts. Auparavant au sens absolu, artiste désignait le chimiste travaillant au Grand Art et au sens relatif, artiste en peinture, en sculpture, ou bien artiste en orfèvrerie, en tapisserie, l'individu habile, dans l'une de ces professions. En somme, aux yeux de bien des gens, l'artiste et l'ouvrier se confondaient, d'autant que la maîtrise était ouverte également aux peintres des tableaux et en bâtiments, aux sculpteurs et aux tailleurs de pierre, aux doreurs, aux estoffiers et aux menuisiers ; il n'était pas à la portée de tout le monde de faire la différence ».

brodeur — canonnier — changeur — chantre — charpentier — comédien — cosmographe du Roi — damasquineur — dessinateur — dominautier — doreur — ébéniste — enlumineur — évantailliste — facteur d'instruments de musique — fleuriste — fondeur — fontainier — forgeron — graveur — horloger — imprimeur — ingénieur — interprète du Roi — joueur de feux d'artifice — lapidaire — libraire — maçon — maître d'armes — maître de chant — maître de danse — maître de musique — maître des œuvres — maître de la charpenterie — maître de la maçonnerie — marbrier — marchands d'instruments de musique — marquetier — menuisier — modelleur — monnayeur — musicien — oiseleur — opérateur pour dents — orfèvre — organiste — patenôtrier — peintre — relieur — sculpteur — serrurier — sonneur — tailleur d'histoires, d'images, en taille-douce — tailleur de pierres, de menuiserie — taillandier — talonnier — tapissier — trompette — verrier — vendeur de chansons — voyer — Soit environ 70 professions.

Cependant — et l'omission est regrettable — les copistes de Léon de Laborde ne relevèrent pas toujours les noms de certains artisans, cités seulement en qualité de témoins, dont ils se bornèrent quelquefois à mentionner les professions. C'est ainsi que nous cesserons d'ignorer le nom de ceux qui exerçaient les professions suivantes :

Aplaneur d'argent — arquebusier — bijoutier — bourrelier — boutonier — cartier — chaînetier — chaudronnier — coiffeur — cordonnier — éperonnier — faïencier — fourbisseur — gainier — galonnier — jardinier — maître d'armes — maître de pension — mercier — monnayer — paumier — pelletier — perruquier — potier d'étain — raquettier — rubanier — scieur de pierres — tabletier — tisserand — tondeur de draps — tonnelier.

Par contre, je n'ai pas cru devoir rejeter ou classer à part les copies de certains actes concernant des savants et des littérateurs plus ou moins célèbres ou notoires, copiés au passage par les collaborateurs de mon père.

C'est ainsi que l'on trouvera à leur place alphabétique des actes de :

N° 4,285 — BERQUIN — homme de lettres,

N° 11,128 — CHARTIER — médecin,

N° 14,026 — COURTOYS — garde de Cabinet du Roy,

GUY PATIN — médecin en 1628.

VANDERMONDE.

Enfin, quelques actes ne se rattachant à aucune profession artistique, scientifique ou littéraire ont été cependant maintenus dans la collection. Ce sont ceux qui ont été relevés par les copistes parce que les noms mentionnés leur paraissaient — à tort — se rattacher à des artistes ou artisans déjà rencontrés au cours du dépouillement des registres.

Bien que tout rapprochement fût par la suite devenu impossible, je n'ai pu me résigner à laisser ces actes ignorés, tel l'acte de mariage de Louis de Beauvais, acte 3344, daté de 1648, qui ne peut être celui du menuisier du Roi, portant les mêmes nom et prénom, puisque ce dernier décéda en 1628.

Pour donner une idée des renseignements inédits ¹ que la collection peut fournir sur certains artistes célèbres, je signale ici les détails qu'elle permet d'ajouter à la biographie d'un Pierre CHAMBIGES (Actes 10346-10376).

Une trentaine d'actes semblent concerner CHAMBIGES, Pierre III, que Charles Lucas indique dans son article de la *Grande Encyclopédie*, comme fils ou neveu de Chambiges Pierre I, alors que Bauchal ² le donne plutôt comme père de Pierre II. Tandis que dans l'article de Lucas, Pierre II n'est mentionné qu'aux deux dates de 1575 et 1599, il est permis maintenant de le suivre dans son existence familiale de 1563 à 1603. Pendant cette période, il est l'époux de Marguerite de Saint-Quentin et est le père de 9 enfants : Anne, Charles, Mathurin, Guillaume, Pierre, Marguerite, Jeanne, Hélène et Denise. Il est désigné dans les actes de baptême de ses enfants avec les professions suivantes : maître maçon, maître entrepreneur, maître tailleur de pierre, juré du Roy en l'office de la maçonnerie, architecte du Louvre, architecte du Roy. De plus, il est successivement domicilié rue des Lions-Saint-Paul, rue Neuve-Saint-Paul et rue Geoffroy-l'Angevin.

Signalons en passant qu'un acte de 1572 attribue comme femme de Pierre II une nommée Marguerite Barthou, alors que d'autres actes antérieurs ou postérieurs à cette date, donnent à notre Pierre II la même femme : Marguerite de Saint-Quentin. Deux remarques importantes sont à faire : 1° Dans l'acte de baptême de Anne, en date de 1576, il est noté que le nom de CHAMBIGE a été biffé et remplacé de la même

1. Au point de vue anthroponymique, on y trouvera des renseignements sur les noms de famille parisiens qui seront utiles pour l'histoire de la société et du langage. Cf. DAUZAT, *Les noms de personnes*, Paris, Delagrave, 1923.

2. *Nouveau Dictionnaire des architectes français*, Paris, 1887, in-8°. — *Le Louvre et les Tuileries* Paris, Morel, 1882, in-16.

main par celui de CHAMBRICHE, sans doute la véritable orthographe du nom du maître maçon.

Bauchal dit que l'existence de CHAMBIGE (Pierre II) comme architecte est signalée pour la première fois en 1578. Or, nos actes le mentionnent comme tel en 1563 et en 1564 (n° 10374) comme maître maçon, tailleur de pierre et, comme il est déjà le gendre de Pierre de Saint-Quentin, maître maçon pour le Roy au bâtiment du Louvre, il put donc, tout au moins, collaborer avec son beau-père, pour l'élévation de la Petite Galerie, hypothèse que Bauchal ne croyait pas supposable.

Donnons un autre exemple ;

Jal, dans son article sur les trois LE NOSTRE, savoir : Pierre, Jean et André, s'exprime ainsi dans son *Dictionnaire* : « André le Nostre se maria en 1640 ou 1641 (je n'ai pas pu voir l'acte de son mariage) avec Françoise Langlois ». Or, l'acte de mariage de ce jardinier du Roy figure dans notre *Fichier* ; il est du 17 janvier 1640 et provient de la paroisse Saint-Roch (n° 42.232). On apprend par ce document que l'épouse du jardinier était fille d'un gouverneur des pages de la Grande écurie de France. Parmi les témoins figurent Jehan LE NOSTRE, jardinier du Roy, en son jardin des Tuileries et Pierre DESGOTZ, qui remplissait le même emploi.

V. — TRAVAIL DE CLASSEMENT

Si important que fût déjà le travail accompli, mais malheureusement laissé inachevé par mon père, il ne pouvait être présenté au public dans l'état où il se trouvait après sa mort. C'est pour cela que je me suis entendu avec M. Farge, en qui j'ai trouvé le collaborateur le plus avisé, le plus compétent et le plus consciencieux. Je lui avais recommandé de prendre quelques notes en cours du travail de rangement au fur et à mesure que les cas particuliers se présenteraient à sa lecture ; ce sont ces réflexions qui m'ont permis de rédiger la présente *Notice*.

Pour que cet immense répertoire fût au plus vite utilisable, il fallut :

1° classer alphabétiquement cet amas de fiches que des déménagements successifs avaient mis dans un désordre inexprimable ;

2° séparer des fiches d'état civil celles renvoyant à des dossiers manuscrits ou imprimés autres que les registres paroissiaux des anciennes Archives de la Seine ;

3° tout en respectant scrupuleusement l'orthographe, pourvoir les fiches restantes d'une ponctuation, presque toujours absente, qui devait rendre leur lecture facile et sûre ;

4° établir des fiches de rapprochement : 1° à diverses variantes de noms dont la lecture avait paru douteuse aux copistes eux-mêmes ; 2° aux diverses formes orthographiques rencontrées pour un même nom, quand il se trouvait — cas fréquent — plusieurs fiches classées alphabétiquement à des noms d'orthographes différentes et, par suite, plus ou moins éloignés les uns des autres ;

5° classer les fiches d'état civil et toutes les fiches de renvoi dans l'ordre alphabétique.

La tâche semblait terminée. Cependant le travail aurait laissé ignorer beaucoup de noms d'artistes dont le nombre eût été presque égal à celui des 66.000 fiches for-

mant la collection. En effet, il va de soi qu'on ne pouvait classer chacune des fiches qu'à un SEUL des noms divers d'artistes et d'artisans qui souvent y étaient simultanément mentionnés, bien que ces noms fussent parfois d'un égal intérêt. Aussi, ai-je décidé de relever tous les noms d'artistes ou d'artisans cités dans les actes, à quelque titre qu'ils le fussent, parrains, témoins, etc., et de les présenter, en même temps que les autres, dans leur ordre alphabétique¹.

Le résultat fut l'établissement d'environ 60.000 fiches nouvelles de renvoi, d'un module plus petit, H. 0,095 × L. 0,062, faisant ressortir les noms des artistes figurant dans les actes, autres que celui qui était l'objet de l'acte lui-même. J'ai donné dans ce dépouillement au mot artiste le sens le plus large, certain que mon père aurait dans son propre travail suivi la même règle, s'il avait pu prévoir la disparition et l'anéantissement des anciens registres de l'état civil parisien. J'ai donc retenu toutes les professions se rattachant non seulement à la mode, mais aussi aux diverses industries du vêtement, de l'habitation, de l'ameublement et du livre.

C'est dans cet esprit que je n'ai pas cru pouvoir laisser de côté les noms des fonctionnaires dont l'attribution ressortissait plus ou moins aux arts ou qui pouvaient se trouver en relation constante avec des artistes, par exemple : Contrôleur des bâtiments du Roy, Contrôleur de l'argenterie et des Menus Plaisirs, Garde des meubles et antiquités du Roy, des pierres de la Couronne, de la vaisselle, du gobelet du Roy, commis à l'argenterie du Roy, Trésorier des Menus Plaisirs et des bâtiments, Intendant général des fontaines de France, Concierge du Louvre, des Tuileries et du château de Versailles. J'y ai ajouté les noms de personnes dont la profession nécessitait quelques connaissances des arts, tels que : marchands de curiosités, marchands de tableaux, maîtres de pensions, certains écrivains, etc...

Par ces explications on voit donc que la partie du *Fichier*, déposée à la Bibliothèque nationale², comprend :

1° des fiches d'état civil sur papier blanc, in-8°, copies des actes originaux aujourd'hui détruits ;

1. Remarquons que tous ces actes ont un rapport avec les artistes par un des noms de leurs représentants, mais il y a beaucoup d'autres noms cités comme ceux des parents, parrains et témoins qui n'ont rien à voir avec l'art et les métiers. Ces noms, qui figurent dans les copies d'actes, peuvent toutefois intéresser les Archives de l'état civil, mais nous n'en avons naturellement pas tenu compte dans ce choix d'actes concernant exclusivement les artistes.

2. Comme nous l'avons vu plus haut, c'est là presque totalité du *Fichier*.

2° des fiches de rapprochement, classées alphabétiquement avec les premières, sur papier de couleur, in-8°, permettant aux chercheurs de se retrouver dans les orthographe fantaisistes des noms.

3° des fiches de renvoi, sur papier beige, in-16°, faisant ressortir, avec le n° de l'acte et la profession, le prénom et le nom de tout artiste, cité dans les actes, autre que celui qui a fait l'objet de l'acte proprement dit.

Le tout classé alphabétiquement.

VI. — CAUSES D'ERREURS

Si grand que soit le nombre des fiches de renvoi et de rapprochement, nous ne pouvons nous flatter, malgré toute la conscience déployée par M. Farge, d'avoir relevé toutes les variantes d'un même nom et par suite de renvoyer le chercheur à toutes les fiches concernant un artiste déterminé ¹.

Les travailleurs devront donc tenter de faire eux-mêmes d'autres rapprochements orthographiques avant d'être sûrs d'avoir consulté tous les actes se rapportant à un même personnage.

Plusieurs causes viennent d'ailleurs augmenter les chances de confusion et d'erreurs. Outre que les copistes de nos actes commettaient des fautes de lecture que rendaient souvent inévitables le mauvais état de conservation des registres, les abréviations en usage au *xvi^e* siècle et l'illisibilité de certaines écritures, on relève souvent, sous forme d'omissions et de blancs, des lacunes qui portent sur des noms et des prénoms et qui sont dues à la négligence des rédacteurs.

Il faut aussi regretter l'usage si fréquent au *xvi^e* et au *xvii^e* siècle dans les

1. Le *Fichier* surprendra bien des érudits, si avertis qu'ils soient, du sans gêne orthographique des scribes des *xvi^e* et *xvii^e* siècles. Fréquents sont les exemples de 10 à 15 variantes offertes par le même nom de famille dont la forme n'est plus reconnaissable. Exemple : CHABANEAU, organiste, 28 variantes ; AVELINE, orfèvre, 12 variantes ; BENOISE, orfèvre, 20 variantes ; DALLEMAGNE, orfèvre, 10 variantes ; DAVAINÉ, orfèvre, 11 variantes ; CHAMBIGE, maître maçon, 15 variantes ; CONSTANTIN, orfèvre, 19 variantes ; de HONGRIE, peintre, 13 variantes ; de MANTONNIÈRE, imagier et imprimeur, 33 variantes, etc... Citons l'épouse de Jean DURANTE (ou Durantel, Duranton, Durantail), maçon, prénommée Catherine et successivement nommée : Doullé, Douilly, Douilly, Douillier, Landouille, Doulie, Doullier, Doudier, Duilly, Doulye, Douelle, Doulier, Doulet. Puis GOURGOURON (Jehan), maître maçon, dont l'épouse Magdeleine est successivement dénommée, Putomne, Phutonne, Putonné, Puthone, Putome, Phuthomme, Puthonne, Petault, Plutoune, Putone.

familles d'artistes et d'artisans d'attribuer au fils aîné le prénom de son père ¹. Car on est bien embarrassé de les distinguer l'un de l'autre, quand ils exercent, ce qui arrive ordinairement, la même profession, les rédacteurs des actes n'ayant, dans ce cas, qu'exceptionnellement fait suivre les prénoms de la qualité de père ou de fils.

Souvent le même prénom persiste dans la même famille aussi longtemps que la profession ; il est quelquefois accompagné d'un second prénom, mais il arrive aussi que ce dernier soit oublié par les rédacteurs de l'acte. Les personnages, s'ils vivaient à la même époque, ne peuvent alors être distingués que grâce aux noms de leurs épouses qui malheureusement ne sont pas toujours reproduits dans les actes, ou ne sont pas toujours reconnaissables ².

D'autre part, nous avons, dans notre relevé des noms cités, certainement et involontairement, omis bien des noms d'artistes :

1° parce que les rédacteurs des actes n'ont pas toujours indiqué la profession des parties, ainsi que de leurs parents ou de leurs témoins ;

2° parce qu'ils n'ont souvent indiqué cette profession que par les termes généraux de marchand ou de bourgeois ;

3° parce que les deux copistes de Léon de Laborde ont désigné parfois des témoins par leur seule profession, sans nous faire connaître leurs noms.

1. Voici quelques exemples : l'acte de mariage du graveur BÉGUIN, acte n° 3442, daté de 1694 où l'on voit le prénom Charles, porté dans le même acte par trois artistes ayant le même nom de famille (MAVELOT) et exerçant la même profession : ces trois artistes, le père, le frère et un cousin de la mariée étant graveurs.

L'acte de baptême de Charles Aveline, acte n° 1460, daté de 1584, fils de Charles Aveline, maître orfèvre, et de Marguerite Lecharon, où est mentionné, comme parrain, un autre Charles Aveline, également maître orfèvre. Et bien d'autres qu'il serait fastidieux de relever ici.

2. Citons par exemple la famille des orfèvres COUSINET, qui portaient tous le prénom de Nicolas, quelquefois accompagné d'un autre prénom : Ambroise, Nicolas, Henri, Nicolai, Nicolas Ambroise. Ils avaient épousé respectivement les nommées d'Amerot, Rousseau, Houdart, Monginot et Josset. Et encore la famille BAUCHE, libraire, dans laquelle ils portaient tous le prénom de Claude, Claude-Jean-Baptiste, Claude-Louis, Claude-Jean, les trois premiers ayant épousé les nommées Girard, Gastinot et Rollin.

VII. — MODE D'EMPLOI DU FICHIER

Tel qu'il est classé à la Bibliothèque nationale, Département des Manuscrits ¹, selon la méthode que je viens d'exposer, le *Fichier Laborde* peut sans doute rendre de grands services aux historiens de l'art.

Ceux-ci se divisent en deux catégories bien distinctes de chercheurs : les premiers connaissent le nom de l'artiste ou de l'artisan sur lequel ils désirent avoir des renseignements, les seconds étudient un art ou une profession et voudraient savoir les noms des artistes ou artisans qui pendant les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, ont exercé ladite profession.

Pour les premiers, qui connaissent le nom de l'artiste, ils doivent chercher dans les grandes fiches blanches in-8°, copiées directement sur les actes disparus et disposées par ordre alphabétique avec indication du numéro de l'acte, le nom de l'artiste qui les intéresse. Au besoin, ils se référeront aux grandes fiches de couleurs s'ils hésitent entre différentes orthographes. S'ils ne le trouvent pas à cette série, ils ne devront pas se décourager, mais compulser les petites fiches beiges de renvoi, in-32, classées alphabétiquement, qui portent le nom des artistes figurant à un titre quelconque dans les actes, mais n'ayant pas donné lieu à la rédaction de l'acte lui-même. S'ils le rencontrent dans cette seconde série — dans les deux cas ils devront toujours chercher à cette seconde série —, ils n'auront, en s'aidant du numéro de l'acte inscrit sur cette petite fiche, qu'à se reporter à la fiche blanche in-8° du même numéro, qui contiendra certainement le nom en question. Si le nom

1. M. H. Omont, membre de l'Institut, le savant conservateur des manuscrits de notre Bibliothèque nationale, a adopté un dispositif permettant que les fiches fussent convenablement communiquées au public, sans le risque qu'elles puissent s'égarer.

1636

Forges (Gilbert de)

musicien

25.401

Dusseau (Sébastien) musicien, 1636.

Le samedi 21 Jun 1636, acte formel; Sébastien Dusseau, jeune
 instrumentz, age de vingt-trois ans, du comté de Blais. Di
 Scaulaboureux, son pere den a haulde en Bourbonnois, passe par
 devant Camusen & Pourel, notaires, & cely Sébastien, den: Under
 gravellier, dms part; l'antoinette Raillac, femme de Jean
 Raillac, ausy jeune instrumentz, l'edemari Livers, ses pere
 et mere, dem. en lad. ville de Paris, les deux de cest paroissee
 Premier ten le dimanche 22. jour des mois de may; second ten le medy
 24. jour ausd. mois de may; troisieme ten le dimanche 29. jour des
 mois de may.
 Le dimanche 30. jour de juillet ausd. an l'expressede; Jean
 Vallee jeune instrumentz, age de cinquante cinq ans environ, ses
 dem. ruds de gravellier; Guillaume Vaillans ausy jeune
 instrumentz, age de vingt-quatre ans environ dem. au lieu de la mairie
 environ, dem. rue peyane; Thomas L'elletier de mesme
 vacation, dem. au lad. m; Jean Raillac & mari Livers pere et
 mere de lad. antoinette Raillac, dem. ruds de gravellier; lad.
 Raillac et surin Raillac ausy jeunes instrumentz, leurs
 pelad. antoinette, dem. en lad. m; & plusieurs autres.

Pericol. de Champ
 n. 134.

ne se trouve dans aucune des deux séries de fiches, il y a lieu de croire qu'il n'existe pas dans le *Fichier*¹.

L'autre catégorie de chercheurs se trouvera pour le moment déçue. Il y aurait lieu en effet pour les satisfaire, de compléter le *Fichier* par une vaste *Table*, établie alphabétiquement, par profession, qui permettrait de retrouver toutes les fiches où sont cités les noms des artistes exerçant la même profession. Ainsi, à l'article *Brodeurs* de cette *Table* on trouverait classés les noms de tous les brodeurs qui figurent

Raillat
(Jean)
Jouan d'inst^{tr}

85401.

dans la collection avec l'indication du numéro de l'acte qui les contient. Ce dépouillement constitue un gros travail et entraînerait une dépense assez considérable. Il y a lieu d'espérer que ce répertoire sera établi, mais je n'ai pas cru, pour l'attendre, devoir retarder la présentation au public du *Fichier* tel qu'il est constitué dans son classement actuel².

Les 5.000 fiches médicales versées à la *Bibliothèque de la Faculté de Médecine* de Paris sont disposées par ordre alphabétique. Comme nous l'avons vu, elles représentent des copies d'actes extraites des dossiers des Archives nationales, auxquelles on peut aller se référer.

Ms. n° 5503.

1. Nous donnons ici aux dimensions réelles un modèle de fiche des deux séries, l'un in-8° constituant la copie de l'acte original, avec la première ligne, date, nom et profession de Gilbert des Forges de l'écriture de Léon de Laborde et le texte de la main de l'un des deux copistes, l'autre, in-32° de l'écriture de M. Farge, constituant la fiche de renvoi.

2. On se rend compte que les 132.000 fiches des deux séries devraient être dépouillées et les noms reportés à près de 70 rubriques de professions avec inscription du numéro de l'acte qui les contient. Si l'utilité de cette *Table* semble probable pour quelques professions spéciales, dont les titulaires sont peu nombreux, elle serait douteuse pour les professions telles que peintres, sculpteurs, orfèvres, car elle contiendrait des milliers de noms et de numéros d'actes dont la lecture serait décourageante. Quoi qu'il en soit, j'ai calculé qu'en comptant deux minutes et demi pour chaque nom, il faudrait à un employé travaillant six heures par jour environ, deux ans et demi pour achever ce travail qui coûterait à peu près 25 à 30.000 francs.

Fichier Laborde.

5

Les 12.000 fiches environ, copiées également sur les dossiers existant encore aux Archives nationales de Paris, ont été versées à la *Bibliothèque d'art et d'archéologie*, à la Fondation Rothschild, rue Berryer. Elles sont classées par ordre alphabétique de professions et sont affectées, comme les précédentes, de la cote du dossier correspondant des Archives nationales, ce qui permet au chercheur de se reporter aux cartons de ce dépôt.

VIII. — REMARQUES ET EXEMPLES

Nous relevons ici quelques cas qui nous semblent intéressants, tant au point de vue de la tenue des registres aux époques dont il s'agit qu'à celui des mœurs et des habitudes du temps.

« *ABJURATIONS* ». — Acte 28.655, du 22 mars 1665, « Jehan GALLINES, natif de Genève, orfèvre, petit-fils de Theze par sa mère, horloger de profession, sortit de la ville avec l'intention de se faire catholique ; il fut fortifié et confirmé par la prédication du P. Morin, jésuite, qui prêchait à Saint-Paul de Lyon, pour lequel entendre il se dérobait à son oncle. Étant arrivé à Paris, il a entendu onze mois durant les controverses à Saint-Barthélemy, qui l'ont convaincu de ses erreurs et fait quitter le parti malheureux de la religion prétendue réformée pour embrasser avec joie, comme il a fait, la catholique. Il y a été aussi induit par la lecture des contradictions qu'a faites le S. Trespier sur tous les articles de foi de la religion prétendue réformée. »
Saint-Barthélemy, n° 20.

« *PRISE DE VOILE* ». — Acte 43.287. « Ce 30 octobre 1646, Marguerite LESCOT, fille de M. François Lescot, marchand orfèvre à Paris, et de Marguerite Marcade, sa femme, native de Paris, âgée de quinze ans, et entrée dans l'essai des règles et constitutions de ce monastère (après les 3 interrogations d'usage, elle est reçue et fait profession le 24 novembre 1648). » Registre marqué au dos : Filles du Précieux Sang, n° 119. Ce sont les Religieuses de la Congrégation de Saint-Bernard, Monastère Sainte-Cécile (Hôtel de Ville de Paris).

« *ARTISTES ÉTRANGERS* ». — Si, comme on a pu le constater plus haut, tous les registres dépouillés par Léon de Laborde sont parisiens, cependant les artistes

ou artisans dont les noms ont été relevés dans ces registres ne sont pas tous nés à Paris. Pour qu'un nom ait été retenu, il a suffi en effet ou bien qu'il fût celui d'un artiste ou d'un artisan marié ou décédé à Paris, ou bien qu'il fût celui d'un artiste ou d'un artisan mentionné soit comme parent, soit comme parrain, soit comme témoin d'une des parties désignées dans l'acte. On trouvera donc dans le *Fichier* bon nombre de noms d'artistes provinciaux ou étrangers. Citons parmi ces derniers :

ASCANIO DE MARIE, l'orfèvre italien, élève de Benvenuto Cellini, mentionné : 1^o dans l'acte de baptême de son fils, Jules, daté de 1558, et dans l'acte de décès d'un enfant, sans doute le même Jules, décédé en 1559 (a été classé à DE MARIE) ; 2^o dans l'acte de décès de sa femme, Constance de la ROBBYA, daté de 1566 (article classé à de Marie ou à Marie, n^{os} 19898 et 19899).

BULLAN ou Bullam (Gobert), maître peintre flamand, n^o 8937 et suivants.

DUPUY (Gilbert), ébéniste allemand, daté de 1636.

FAGUINETY (Pierre), peintre vénitien.

FLORENDELANGRES (Arnoult), cosmographe hollandais du Roi, représenté par son acte d'inhumation et par celui de sa femme (n^{os} 27, 173 et 27174).

GABRIELLE (François), comédien italien, mentionné dans l'acte de baptême de sa fille, daté de 1624, n^o 28448.

Della ROBBYA (Hierome), Florentin, architecte du Roy, décès du 4 août 1566, n^o 18831, Saint-André-des-Arts, n^o 2.

Della ROBBYA (Girolamo), 1488-1566, petit-neveu de Luca della Robbia et fils de son neveu Andrea.

« *IGNORANCE DES SCRIBES* ». — Voici quelques exemples de déformation des noms de rues et de profession.

Acte N^o 14591, Paroisse de Saint-Germain-de-la-SaroiX (de l'Auxerrois).

— N^o 38249, sculpteur en barlet (en bas relief).

— N^o 40538, patenostrier des mailles (patenôtrier d'émail).

— N^o 34822, maître en toiles douces (tailles-douces).

— N^o 39451, maître fondeur ensemble (en sable).

— N^o 39448, peintre du Roy de toute la cadémie royale (*sic*).

Il est probable que ces erreurs provenaient de ce que les rédacteurs, non saisis de pièces écrites justificatives, recueillaient sous la forme auditive les déclarations des parties.

« *DIVERSITÉ DES PRÉNOMS POUR LE MÊME INDIVIDU* ». — JACQUET, maître-maçon, prénoms : Marcel, Marceau, Marcial, Marcian, Martial, Moreau, Marcel.

« *MAUVAISE ORTHOGRAPHE DES NOMS* ». — 23824, CHAPPELLIER et CAPELLIER ; 26581, de FOURCROY et de FOUCROY ; 38322, VALENSON et VALLENSON.

« *SIGNATURE DIFFÉRENTE DU NOM INSCRIT DANS L'ACTE* ». — 26242, Jehan LABASSE, signé Fata ; 27639, Marie LECLERC, signé Claire ; 23085, Jean VASSAGNE, signé Van Vaeq. C'est le nom inscrit dans l'acte qui a été généralement retenu.

« *JEUX DE MOTS DES SCRIBES* ». — Ce sont les noms des épouses qu'estropient le plus souvent les scribes d'église. FLEURY nommé, tantôt Le Roy, tantôt la Reine (27113 et 27114). La femme de Pierre JOLY, nommée Marie la Belle (45252).

« *DÉTAILS ÉTRANGERS A LA CÉRÉMONIE* ». — Déclaration de mère en nourrice ; 12312, CLERGEON (Charles), organiste, 1642 : « le dit enfant a été mis à la charge de Marie Fouré, sage-femme... pour en répondre quand besoin en sera ».

« *DÉDICACE D'ÉGLISE* ». — « Ce jour fut dédiée ceste église par Mgr Illustrissime et Reverendissime Jehan François de GONDY, premier archevêque de Paris ».

« *AMITIÉ DE L'INTÉRESSÉ* ». — « Le 15 octobre 1588 décéda M. Pierre HOTMAN, orfèvre, grand ami de feu bonne mémoire le roi Charles et de la maison de Guise ».

« *TRAVAIL DE L'INTÉRESSÉ* ». — 19482, Jean de LESTRE, fondeur de cloche « qui décéda en la maison du fossoyeur, sise au cimetière du dit lieu, après avoir fondu la cloche du dit lieu de Saint-André ».

« *RENSEIGNEMENTS DE FAMILLE* ». — 18184. Baptême en 1613 de Charles, fils de René de LA HAYE, orfèvre et valet de chambre du Roy... la marraine, dame Marie de la NOUE, veuve de feu Monsieur de la Haye, grand'père et grand'mère de

l'enfant, qui fut vivant M^{re} orfèvre par excellence en science et charité, valet de chambre du Roy, qui fut échevin de la ville de Paris et M^o de l'Hôtel-Dieu. Et à la suite de cette note : « Vinum non bibit ». — Saint-Barthélemy, n^o 4.

« *INCERTITUDE DE RENSEIGNEMENTS* ». — 37183. Le 6 novembre 1719, a été baptisée Marie-Anne, née le même jour, fille de Jean LALBONNE, peintre, et de Anne Lecomte, accouchée chez M^{me} Cuvilliers Martin, sage-femme demeurant rue Christine, laquelle a dit ne savoir positivement si Jean Lalbonne et Anne Lecomte sont mariés ensemble ».

Au sujet d'Hallé, né en 1612, fils de Denys Hallé, M^{re} orfèvre, et de Séverine Braye, on lit à l'acte 32897 : « depuis lequel baptême la sage-femme, qui a reçu ledit enfant, a dit qu'elle a entendu la demoiselle Séverine Braye, la mère, que le nom du père était Jean Massedieu et non Denys Hallé ».

« *BAPTÊME SUIVANT DE PRÈS LA NAISSANCE* ». — Très fréquemment l'enfant a été baptisé le même jour que celui de sa naissance : 7121, baptême de Catherine fille de Robert BOULANGER, maître peintre, baptisée le lundi 11 octobre 1604 sur les 9 heures du matin et née au même instant.

Même cas pour Claude, fille de Anthoine de BESSIÈRE, M^{re} orfèvre, baptisée avant midi et naye en même temps, n^o 15996.

« *CUMULS DE PROFESSIONS* ». — Quelquefois les intéressés sont inscrits sous la rubrique de plusieurs professions assez hétéroclites.

N^o 610, ANCHET (Pierre), autrefois orfèvre, maintenant mesureur de blé.

2695, BARRÈRE, Maroine, femme de Jean Perard, marchand tapissier et concierge de M. le Prince.

5010, PINCEBOURG (Pierre), M^{re} orfèvre et vendeur de vins.

5467, DERBLON, tailleur, porteur de charbon.

SIGNAL (Esprit), maître parcheminier et précepteur des petites écoles.

1402, COUTURIER, enlumineur et geolier portier et sergent de Messieurs les Chanoines de Saint-Benoist en 1614.

18199, DES LOGES, maître rubanier et organiste de l'église Saint-Antoine.

17683, GRONARD, sculpteur, chef de la fruiterie de la Reine de France.

« *PARRAINS ET MARRAINES* ». — Au *xvi^e* siècle, si l'enfant à baptiser était un garçon, on choisissait ordinairement pour lui deux parrains et une marraine ; si c'était une fille, deux marraines et un parrain. Bien que le Concile de Trente (1545-1563) eût prescrit de ne plus admettre au baptême qu'un parrain et une marraine, afin de ne pas multiplier les alliances spirituelles, l'ancien usage ne fut guère abandonné que dans les dernières années du *xvi^e* siècle, seulement à la suite des ordonnances des évêques ; Ex : 21654, et 37399 de 1604.

Les parrains et les marraines n'appartenaient pas toujours à la famille de l'enfant ; quelquefois ce sont de grands personnages, des souverains même ou des célébrités touchant au monde des lettres, des arts et des sciences ;

9206, baptême d'une fille de Fiacro Cabri, joueur d'instruments en 1685, 2^e marraine Anne PARÉ, fille d'Ambroise Paré.

13701, baptême de la fille de Denis COTINET, imprimeur ; deuxième marraine, Jacqueline PONCELLET, femme d'Ambroise Paré, premier chirurgien du Roy.

8774, Thomas de l'Isle de CORNEILLE, de l'Académie française, parrain d'un fils du libraire Michel Brunet.

46701, Martinelli, dit Arlequin, comédien, baptême de son fils en 1614. Parrain : LOUIS XIII.

28448, Gabrielle (François), comédien italien, baptême en 1624 de son fils, parrain : le chevalier de SONNERAY, tenant pour et au nom du Roy.

11434, Benvenuto CELLINI, orfèvre, parrain en 1540 de l'enfant d'un Dominique Champion, florentin.

La Reine MARGUERITE, duchesse de Valois, marraine d'une fille de François Galemant, chantre de sa musique.

39029, Henry d'ORLÉANS, duc de Longueville, et Louise de BOURBON, fille du comte de Soissons, parrain et marraine de Henry, fils de Claude Le Bret, baladin du roi, le 29 juillet 1612.

44341, François de BASSOMPIERRE, maréchal de France et colonel général de Suisses et la princesse Charlotte Marguerite de MONTMORENCY, princesse de Condé, parrain et marraine de Charles François, fils de Dominique Locatelle, comédien italien du Roy le 9 janvier 1645.

27382, Fores (Nicolas), maître orfèvre en 1625, baptême de son fils Louis, dans la chapelle du Louvre ; parrain : M. le Duc de CHEVREUSE, et marraine, la Reine régnante.

Nous voyons aussi défiler toute la noblesse de la Cour, le Marquis de GUITRY et la comtesse de NOAILLES, le duc et la duchesse de FRONSAC et des personnages connus, Jeanne JEANSON, femme de Guy Patin, docteur en médecine, feu BERAÏN, dessinateur du Roy, Germain PILON, sculpteur, Sébastien LECLERC, graveur en taille-douce, Jean DORAT, poète du Roy, Madeleine LAMBERT, femme de Lulli, surintendant de la musique de la chambre du Roy.

Tandis que certaines familles, poussées par la vanité ou le désir de se créer des protecteurs, allaient chercher dans les hautes classes des parrains et des marraines, d'autres, au contraire, et des plus illustres, se plaisaient à prendre les leurs parmi les petits et les faibles, paysans ou gens du peuple, domestiques de la maison, voire même les pauvres des hôpitaux, mendiants et infirmes dont les qualités étaient chaque fois soigneusement indiquées dans l'acte. Ce choix, dicté la plupart du temps par un sentiment louable d'humilité, était quelquefois aussi imposé par les circonstances, lorsque la vitalité douteuse de l'enfant ne permettait pas d'attendre l'arrivée de témoins plus qualifiés et nécessitait le témoignage des personnes présentes, telles que les organistes.

Acte de LACROIX, organiste de Saint-Eustache, qui, avec sa femme, assistent plus de 10 enfants successivement.

Baptême d'un enfant de l'ingénieur géographe Antonin de Beauvais, assisté de deux mandians, « lesquels ont été choisis pour parrain et marraine par les dits père et mère par humilité et ont déclaré ne çavoir escrire ny signer ».

Voici un acte encore plus explicatif : Acte de baptême du fils de Messire Scipion de FRESQUE, comte de Lavaigne, chevalier des Ordres du Roy, conseiller de Sa Majesté en son Conseil d'État et chevalier d'honneur de la Reine, et honneste et vertueuse dame Alfonzine STROZZI, dame d'honneur de la Reine, mère du Roy ; les parrains furent deux pauvres hommes appelés François PREVOST, verger de l'Église de céans, et Nicolas GUINGER, gagne-deniers. La marraine fut une pauvre femme nommée Henriette LECOQ, femme de Jehan Postel, imprimeur à Paris. Ce fut fait par vœu des dits seigneur et dame, père et mère, au nom de la Sainte-Trinité ».

« *NAISSANCES ILLÉGITIMES* ». — Cette mention, qui se trouve ajoutée à certains actes, était destinée à attirer l'attention sur un détail important que l'absence, par omission du nom des parents de l'enfant, aurait empêché souvent de

relever. Bien souvent le nom du père reste en blanc quoiqu'on indique sa profession :

Actes 14063 et 29726 : « Mercredy 17 juin 1762, fut baptisé Barthelemy, fils de Urbain (nom en blanc), brodeur, et de Nycolle (nom en blanc), sa femme ».

« *CORPORATIONS* ». — Une particularité à signaler est la fréquence du choix par les orfèvres de parrains appartenant aussi à cette puissante corporation, car il n'est pas rare que les deux parrains d'un fils d'orfèvre exercent le même métier, tandis que la marraine est elle-même femme ou fille d'un quatrième orfèvre. Après les orfèvres ce sont les musiciens et les imprimeurs-libraires qui se montrent les plus empressés à accepter le parrainage des enfants des membres de leur corporation.

« *BOURREAUX* ». — N° 35469, Jacob (Pierre), peintre : 2° marraine, Antoinette Rozeau, fille de Jehan ROZEAU, exécuteur de justice, demeurant aux Halles.

N° 6645, DORENCE (Charles), maître des hautes œuvres ; sa femme marraine en 1602 de l'enfant de l'orfèvre Charles Boucher.

« *ORDRE DES JUMEAUX* ». — Rollot (Mathurin), maître serrurier en 1648 : baptême de deux enfants jumeaux, « dont l'ainé et le dernier venu au monde et le puisné et premier venu au monde »

« *RELIGION* ». — Exemple d'un baptême sous condition, où il semble que la volonté de la mère pouvait l'emporter sur celle du père.

37479, le 15 décembre 1566, fut baptisé Abraham, fils de Pierre LAMY, orfèvre, et de Catherine Daruelle, ladite mère présente, laquelle requit ledit enfant être baptisé à la forme et foi de l'Église catholique et romaine, combien qu'il est (*sic*) été porté par ledit père à la presche des huguenots ; pour cette raison l'ai baptisé sous condition ».

« *MARIAGES* ». — Le plus ancien registre d'actes de mariage de l'état civil de Paris est de l'an 1515, paroisse de Saint-Germain-en-Grève¹.

Par contre, la plus ancienne copie d'actes de mariage figurant dans le *Fichier* est

1. Voir BERRIAT-SAINT-PRIX, *Recherches sur la législation et la tenue des actes de l'état civil*, Bulletin du Jurisconsulte, Paris, 1842.

Fichier Laborde.

de 1559. Cette date tardive doit s'expliquer par l'absence de toute indication de profession dans les actes des années antérieures, ce qui fait que les copistes n'en ont pas tenu compte.

« *PROMESSES DE MARIAGE* ». — Quelquefois un acte est précédé de promesses de mariage et d'annonces de fiançailles. « Du 16 juin 1634, promesse entre Claude BOUTIN, de la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont, et Claudine Hatrel, de cette paroisse ; furent fiancés le 17 juillet en présence... et épousés le 18 du même mois, présents les susdits... (Saint-Germain-l'Auxerrois) ».

« *ACTES BILINGUES* ». — Les actes étaient rédigés soit en français, soit en latin et quelquefois en ces deux langues.

20745. « Die Jovis XXIII^a août 1595 fuerunt affidati Jehan de *Rumigny* fils, enlumineur, de la paroisse de Saint-Pierre-des-Assis (*sic*), et Michelle Renouart, fille, demeurant en l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs, et desponsati die Martii 19 septembris 1595 in parochia Petri de Arcisiis. Signat Lalement ». (Saint-Paul, n° 33.)

On relève beaucoup de négligences : quelquefois il y a la date des fiançailles et pas celle du mariage. Parfois aussi on ajoutait sur l'acte de baptême ou de mariage le mot « obiit » et la date du décès. Il y avait des paroisses où le prêtre mettait plus ou moins de soins et de conscience à rédiger les actes.

« *RECONNAISSANCE D'ENFANTS* ». — On trouve dans notre collection d'assez nombreuses reconnaissances d'enfants, nés avant le mariage, qui, placés sous le poêle qu'on tendait — coutume charmante, fâcheusement délaissée — au-dessus des époux pendant la cérémonie religieuse, étaient légitimés par le seul fait de la bénédiction nuptiale. Les conjoints s'efforçaient souvent¹ d'échapper à cette humiliation, soit en choisissant une chapelle écartée ou même une paroisse étrangère à leur quartier, soit en feignant d'ignorer l'obligation de la présentation de l'enfant.

Quelquefois le clergé permettait un second mariage pour réparer cet oubli, tel l'acte suivant du 2 juillet 1637, n° 44488, si bizarre dans ses détails, de Jouan LOPEZ DE JARGAS et Marie de Gaillodon ; il est à croire que sa qualité de musicien de la

1. ROSENZWEIG, Notice du tome IV de l'*Inventaire des archives du Morbihan*, 1881.

Reine de France n'avait pas nui en la circonstance au dit Jouan ; en tout cas, il obtint de légitimer un enfant qui, n'ayant pas été reconnu à temps, semblait devoir rester à jamais naturel.

« *SOLIDARITÉ DE PROFESSIONS* ». — Après les orfèvres, comme nous l'avons dit, les musiciens sont les artistes qui tenaient le plus à honorer de leur présence le mariage des membres de leur corporation. Signalons l'acte 25401, du 6 juillet 1636, où l'on voit DU SCEAU¹, joueur d'instruments, se rendre à l'église Saint-Nicolas-des-Champs, escorté de six témoins, tous joueurs d'instruments, pour y épouser la fille de Raillac, joueur d'instruments lui-même. L'acte ne dit pas si les musiciens jouèrent un morceau de leur répertoire.

« *DÉCÈS* ». — D'après Berriat-Saint-Prix², jusqu'à l'ordonnance de 1667, ce furent les actes de décès qui furent rédigés avec le plus de brièveté et de négligence, ce qui fait qu'on ignore la profession et le domicile du défunt et qu'on peut même se tromper sur la nature de l'acte ; aussi avons-nous fait mettre l'indication de l'acte entre crochets [décès] d'après l'énoncé du registre qui a servi à l'établissement de la copie.

A l'origine, on inhumait indifféremment dans les églises, les chapelles ou les cimetières, mais les paroissiens préféraient l'église parce que nombre d'entre eux considéraient, par préjugé, que le cimetière n'était pas terre sainte. Le lieu exact de l'inhumation était indiqué d'une façon précise : contre le marchepied de l'autel, vers la muraille, du côté de l'Évangile ou de l'Épître, près de la porte ou du confessionnal. Exemple :

46858. « Le lundy 4 septembre 1606, M^{re} Charles MASSE, marchand libraire et bourgeois de Paris, passa de ce monde, après avoir, comme un bon catholique, receu tous les sacrements de l'Église, et fut le même jour inhumé et enterré dans l'église Monsieur Saint-Hytaire, tout en bas de la chapelle Monsieur Saint-Roch, assisté d'une bonne partie de ses parents et amys ; et fut fait le même jour un service ». (Saint-Hilaire, n° 10.)

1. Nous avons reproduit en fac-simile la copie de cet acte, plus haut p. 32.

2. *Op. cit.*, p. 8. — On trouve des traces de registres de l'état civil dès le xv^e siècle. La célèbre ordonnance de François I^{er}, en date de Villers-Cotterets, août 1539, les rend obligatoires ; celle d'avril 1667 vint, en la renforçant, y ajouter des précisions.

« *FRAIS DES INHUMATIONS* ». — Les indications sont souvent nombreuses ; c'est ainsi que fréquemment elles mentionnent le nom du crieur et l'emploi de la sonnerie, le nombre des prêtres et des porteurs présents, l'offrande, la célébration de la messe dans le chœur ; elles énumèrent les objets qui ont servi pendant la cérémonie, poêle, bénitier d'argent, chandelier, cierges, torches, parements. Exemple :

VOUET, Simon, peintre, 1638 : « le beau poêle, parements, six chandeliers blancs, le chœur, les vingt de la paroisse, le crieur, Monsieur Spens, 13 livres, 10 sols ».

« *CONVOI DE CHARITÉ* ». — Si l'indigence du défunt ou de ses parents et amis empêchait de percevoir les frais d'inhumation, le clergé ne semble pas avoir manqué de noter ces détails en inscrivant que le convoi était fait pour l'honneur de Dieu, en faisant suivre l'acte des mots ; « Pro Deo » ou « Nihil », ou « Gratis pro Deo » ou « Par charité ».

Voir l'acte de RAMIER, imprimeur, en 1607.

« *DÉTAILS RELATIFS AUX ACTES DE DÉCÈS* ». — 45397. « Le 21 juillet 1610, convoi de M. Guillaume MAINGOT, organiste de Saint-Paul, tué le jour précédent de deux coups de poignart, sur le parvi de l'église, par un serrurier ». (Saint-Paul n° 37.) — « Le 24 avril 1689 a été inhumé Mathurin MESNARD, âgé de 23 ans ou environ, orfèvre, levé de l'eau, le long du quai des Orfèvres, en bas de l'abreuvoir, ledit Mesnard tombé mercredi dernier, à dix heures et demi du soir, du haut du petit parapet qui suit l'abreuvoir ».

38075. LARDIER (Charles), maître maçon, 1624. « Françoise Cotin, femme du défunct Charles Lardier, maître maçon, à Paris, est morte de la contagion à l'hôpital Saint-Louys, le jeudi cinquième jour de septembre 1624, sur les neuf heures du soir, et à l'instant qu'elle a rendu l'esprit à Dieu, a été ouverte par le côté gauche par le sieur de Beaufort, chirurgien, qui luy tira un petit garçon, âgé de cinq mois ou environ, qui a été ondoié par M. Dailly, chappelain, mais il est vray que la mère et l'enfant n'ont pas vescu l'un après l'autre ; viron un *Ave Maria* faict en ma présence. Ledit enfant n'a receu nom et ne scay au vray s'il a eu vie ». (Hôtel-Dieu n° 2).

« *NOMS DE RUES* ». — La forme auditive, sous laquelle la déclaration des actes

a été enregistrée, explique que les noms des rues ont été, comme nous l'avons montré pour les noms de personnes, étrangement déformés. Ainsi on lit :

37260 Bery-Boucher — pour Aubry-le-Boucher

Jean Fleury — pour Champfleury

Pain est cher — pour Pénécher¹

du roy Cecile — pour Roi de Sicile

Saint-Ange — pour Saintonge.

« *ENSEIGNES* ». — Nous trouvons aussi dans le *Fichier* nombre d'enseignes, qui constituent des renseignements intéressants, soit :

18 M^{re} fondeur à Orléans : A la Cloche d'or,

177 M^{re} fourbisseur, rue de Gesvre : A l'Arbre de la vie,

205 peintre, rue Saint-Jacques ; Aux trois Palettes,

586 orfèvre et joaillier, Pont-au-Change : à la Couronne de diamant.

1. II^e arrondissement.

IX. — APERÇU BIBLIOGRAPHIQUE

Pour les chercheurs, les érudits et les historiens de l'art, j'estime qu'il est bon de rappeler ici, dans leur intérêt, les principales publications dans lesquelles les auteurs ont tenté de réparer, bien imparfaitement il est vrai, la perte des 4000 registres qui constituaient l'ancien état civil parisien.

On conserve à la Bibliothèque Nationale douze volumes d'extraits, faits au XVIII^e siècle par Guiblet et autres généalogistes, des registres de baptêmes, mariages et enterrements de diverses paroisses de Paris, du XV^e au XVIII^e siècle, sous les n^{os} 32585-32594 et 32838-32839 des manuscrits du fond français ; cf. aussi N. A. fr. 783-785 (pour Saint-Nicolas-des-Champs).

Deux *répertoires alphabétiques* de fiches de l'ancien état civil parisien ont aussi été faits au XIX^e siècle, par A. Rochebillière et J. Ravenel ; le premier, comprenant 9.019 fiches, montées en 8 volumes in-folio, porte les n^{os} 3615-3622 des Nouvelles Acquisitions du fond français, et le second, 7.567 fiches, montées en 4 vol. in-fol., les n^{os} 5859-5862 du même fond.

Au XIX^e siècle il faut rendre hommage à M. Parent de Rosan qui eut le grand mérite d'une initiative dont l'échec est à jamais regrettable. Dès 1852, cet avisé érudit et collectionneur, qui fréquenta beaucoup les Archives de la Ville, proposa à la Société de l'Histoire de France de consacrer une publication spéciale aux registres paroissiaux de Paris. Cette Société, qui a fait paraître des ouvrages si intéressants pour notre pays, tout en reconnaissant l'intérêt de cette demande, remit à une date ultérieure cette entreprise, vu l'état de ses ressources et le programme qu'elle s'était tracé de publier des Mémoires, des Annales et des Chroniques du moyen âge et des temps modernes¹.

1. M. Parent de Rosan était certes animé des meilleures intentions, mais il ne se rendait pas compte de l'énormité de l'effort qu'il sollicitait. Qu'est-ce que cette publication spéciale dont il

« Le Comité, écrira plus tard Parent de Rosan, considérant que ces recherches ne rentraient pas directement dans le plan général de ses publications, ne fut pas d'avis qu'il y eût lieu, quant au présent, de donner suite à l'invitation qui lui a été faite.

... Je continuai mes fouilles dans les registres paroissiaux depuis 1792 jusqu'à 1870, puis vint le flambage ! A cette date fatale, la Société de l'Histoire de France a dû comprendre tout ce que l'érudition perdait, tout ce qu'elle aurait pu sauver. Je crois avoir recueilli tous ou presque tous les actes de naissance, de mariage et de décès des personnages vraiment illustres d'Auteuil et de Passy jusqu'au jour de l'annexion¹ ».

Ce n'est qu'un très petit nombre d'actes qui nous furent conservés, dans les *Archives de l'art français*, par M. F. Reiset, conservateur du Musée de peintures au Louvre, 17 actes dans *Documents*, tome III, années 1853-1855, pp. 108-112, sous ce titre : *Actes de baptême, de mariage ou de mort d'artistes français, extraits des registres de l'Hôtel de Ville de Paris*, par M. Fr. Reiset ; plus de 46 actes classés par paroisses aux pages 145-181 du même tome. Ces 53 actes, relatifs d'ailleurs à des artistes d'importance secondaire, ne remontent pas au delà du xvii^e siècle².

demandait l'impression ? Je peux supputer par la dépense qu'a dû faire mon père et par celle que j'ai eu à supporter pour le relevé et le classement des fiches que j'offre aujourd'hui au public et qui constituent une très petite partie du travail envisagé, ce qu'aurait coûté une entreprise aussi générale. Comment la Société de l'Histoire de France pouvait-elle répondre autrement qu'elle ne l'a fait à une pareille demande, qui aurait exigé l'impression, ou simplement la copie manuscrite, de plus de cinq millions d'actes, à relever dans 4.000 registres. Je ne doute pas qu'on n'aurait pas relevé tous ces actes, dont beaucoup seraient inutiles, mais le travail n'en aurait pas moins été formidable et coûteux.

Un tirage à part, 119 pages in-8°, du Catalogue des manuscrits de Parent de Rosan a été établi, qui contient, comme introduction, une notice publiée d'abord dans la *Correspondance historique et archéologique*, tome XIII (1906), pp. 356-366, avec portrait.

1. M. PARENT DE ROSAN consulta aussi les registres paroissiaux de la commune de Montmartre. L'ensemble de ces copies d'état civil, qui concernent d'ailleurs des registres non dépouillés par Léon de Laborde, fait partie de la Bibliothèque Parent de Rosan, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque centrale du XVI^e arrondissement (mairie de l'avenue Henri-Martin). Voir le *Catalogue général des Bibliothèques publiques de France*, Paris, Bibliothèques diverses, tome I (1909), pp. 1-109, par M. ERNEST COYECQUE, qui a publié d'excellents travaux sur les vieilles Archives. Marius BARROUX, *op. cit.*, pp. 76 et 126, note, ainsi que l'Introduction de l'Inventaire des estampes de la collection Parent de Rosan, par Madame Morand-Vérel et Mademoiselle Duportal, 1921, tome I, p. XXIX-XXX.

2. Voir Marius BARROUX, *op. cit.*, p. 126, note.

J. Guiffrey (voir plus loin p. 50) dans sa préface, p. VI de son livre : *Artistes français*, parle de

Tout autre est l'importance du dépouillement entrepris par JAL, l'auteur du fameux *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, arrêté en 1864 et publié en 1869 (suivi d'une seconde édition en 1872), indispensable à tout chercheur et à tout érudit¹. Jal utilisa avec le plus grand soin les fonds de la Bibliothèque impériale, les Archives du ministère de la Guerre, de la Préfecture de police et aussi les Archives de la Ville de Paris, qu'il cite en dernier lieu dans son *Introduction*. Toutefois, il ne reproduit que rarement les actes de l'état civil dans leur intégralité et il ne s'attache guère qu'aux artistes les plus notoires : « J'aurais voulu, dit-il dans sa *Préface* (pp. 7 et 8), en ce qui touche aux architectes, aux peintres, aux sculpteurs et aux musiciens, être moins incomplet que je ne le suis, mais les personnes, qui s'intéressent particulièrement à ce qui regarde les artistes, remarqueront, j'espère, que je n'ai point négligé les plus renommés d'entre eux et que j'ai ajouté à la liste de ceux, dont les noms figurent dans les dictionnaires historiques,

Reiset qui, en 1855, insistait déjà sur l'immense intérêt qu'offrirait pour l'histoire le dépouillement méthodique et intégral des collections, alors presque complètes, des registres de nos vieilles paroisses. Il donnait même les indications les plus judicieuses sur les conditions dans lesquelles devait être conduit le travail de transcription. « Il est évident, disait-il, que des efforts individuels et isolés ne parviendront jamais à mettre en lumière la masse énorme de documents utiles qui doivent se trouver enfouis dans cette Babel de noms et de dates. Ne serait-ce pas possible de charger l'Administration elle-même d'un aussi immense dépouillement ? Un simple bureau, à six ou huit employés assidus et convenablement guidés, fournirait au bout d'une année bien des milliers de cartes et, plus vite qu'on ne pense, cet interminable travail verrait sa fin. Voici quel serait, si je ne me trompe, le moyen pratique à employer. Pour les naissances, par exemple, des cartes seraient imprimées à l'avance et disposées pour pouvoir recevoir : 1° la date ; 2° le nom de l'enfant ; 3° les noms, prénoms et professions des père et mère, les noms, prénoms et professions des parrains et marraines, car tous ces détails peuvent être intéressants. Des répertoires de tout genre, alphabétiques, chronologiques, par ordre de professions, etc., viendraient bientôt s'ajouter au travail principal et enfin une publication nationale des pièces les plus importantes, dirigée de haut, pourrait venir couronner une œuvre si utile pour l'histoire de France en général et pour celle de l'art français en particulier ».

Il est certain que si le conseil de Reiset avait été exécuté, des pièces capitales auraient été sauvées pour l'Histoire. On dirait que ce savant prévoyait le désastre de 1871 !

Léon de Laborde, n'usant que de ses propres moyens, l'avait déjà devancé, ajoutait Guiffrey dans sa préface : « Ne vient-on pas de découvrir tout récemment que Léon de Laborde avait de son côté entrepris un dépouillement systématique des précieuses Archives de l'état civil parisien. On nous avait fait espérer l'impression des textes réunis par ce savant éminent. Mais n'est-il pas à redouter que les tristes événements de l'année 1914 ne fassent renoncer à une publication des plus utiles, mais en même temps très onéreuse ? » On voit que nous avons en partie comblé les vœux de cet excellent érudit.

1. Voir Marius BARROUX, *op. cit.*, pp. 14, 68, 76 et 77.

un grand nombre d'hommes, qui, dans leur temps, avaient assez de mérite pour que les rois les employassent aux travaux qu'ils faisaient exécuter dans leurs châteaux ».

Il est inutile d'insister sur les nombreux services rendus par le *Recueil d'actes de l'état civil d'artistes français, peintres, graveurs, architectes, etc... extraits des registres de l'Hôtel de Ville de Paris, détruits dans l'incendie du 24 mai 1871*, publié par HERLUISON, en 1873, qui contient 2.600 actes, principalement du XVII^e siècle.

Quant aux *Notes prises aux Archives de l'état civil de Paris*, avenue Victoria, 4, brûlées le 24 mai 1871 (extrait de la *Revue historique nobiliaire*, 1872-1874), par le comte de Chastellux¹, parues en 1875, elles sont représentées par des copies d'actes relatifs à la famille de l'auteur et surtout par des notes sur les familles de Lorraine, d'Orléans, de Montmorency, de La Rochefoucauld, etc... D'après les procès-verbaux des séances de la Commission de reconstitution, les actes consultés par le comte de Chastellux sont des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. « L'auteur s'est occupé de 2.750 familles parisiennes et n'a publié que 80 ou 100 actes complets..., mais il a donné des indications très sérieuses qui peuvent conduire à la reconstitution de 10.000 à 12.000 actes. Il a voulu relever l'état civil des principales familles de Paris appartenant à la noblesse, à la magistrature, au barreau et à la haute bourgeoisie »².

L'année suivante, en 1876, paraissaient à Orléans deux suppléments à la publication d'Herluison : *Actes d'état civil d'artistes, musiciens et comédiens* (1876, 24 p.), en deux listes distinctes et les *Actes d'état civil des relieurs parisiens des XVII^e et XVIII^e siècles* (1872, 15 p.). Plus tard en 1887, 1888, 1889 et 1893, le même auteur publia dans les *Nouvelles archives de l'art français* quelques actes sur les orfèvres, les ciseleurs et les arquebusiers. Il possédait environ 2.500 fiches non utilisées³.

Signalons aussi que Maurice Tourneux nous a fait profiter d'un véritable réper-

1. Voir Marius BARROUX, *op. cit.*, pp. 63-66 et 78.

2. *Ibidem*, *op. cit.*, pp. 9, 63 et 76.

3. *Ibidem*, pp. 65 et 67. On trouve aussi quelques indications dans Piot (Eug.), *Cabinet de l'amateur : État civil de quelques artistes français, extraits des registres des paroisses des anciennes Archives de la ville de Paris*, 1875.

Fichier Laborde.

toire d'actes de l'état civil en établissant la *Table générale des documents contenus dans les Archives de l'art français et leurs annexes* (1851-1896), le périodique en question renfermant un grand nombre de documents de cette nature¹.

Un premier ouvrage de Jules Guiffrey, *les Actes d'état civil d'artistes français tirés des Archives nationales et publiés pour la première fois* (Paris, 1876, in-8°), contient 35 actes parisiens du XVIII^e siècle dont des extraits authentiques, joints à des brevets de pension, sont conservés dans la série O¹ (Maison du Roi) des Archives nationales².

A la même source ont été puisés les extraits de baptême parisiens publiés par Campardon dans deux de ses ouvrages : *Les comédiens du Roi de la troupe française...* et *l'Académie royale de musique au XVII^e siècle*³.

129 actes, presque tous extraits des registres de la paroisse Saint-Hippolyte, concernant des tapissiers et leurs familles, forment une collection conservée à la manufacture des Gobelins et ont été l'objet d'une publication intitulée : *État civil des tapissiers des Gobelins au XVII^e et au XVIII^e siècles*, recueillis par M. A.-L. Lacordaire, ancien administrateur de la manufacture des Gobelins, publié par J.-J. Guiffrey (1897, Paris, in-8°, extrait de la *Revue de l'Art français*)⁴.

Nous avons cité plus haut, p. 8, *Les Sources de l'état civil parisien* de M. Marius BARROUX, dont le répertoire critique donne des renseignements très intéressants. Cf. son index.

Enfin, le dernier recueil que nous ayons à signaler est, dans l'ordre chronologique, celui de Jules Guiffrey, paru en 1913 et intitulé : *Histoire générale de Paris. — Artistes français des XVI^e et XVII^e siècles, donations, contrats de mariages, testaments, inventaires, etc...*, tirés des Insinuations du Châtelet à Paris, publié et annoté par Jules Guiffrey, Paris, gr. in-4°, Imprimerie nationale, 1913, pp. XVIII et 381. Ce recueil comprend 672 documents, qui, on le voit par le titre, ne sont pas des actes d'état civil proprement dits ; ils concernent les professions suivantes : maîtres jurés, peintres, sculpteurs, tailleurs d'antiques, fondeurs en sable, architectes, tapissiers, graveurs en taille-douce, graveurs de sceaux, de monnaies et de

1. Voir Marius BARROUX, *op. cit.*, p. 67.

2. *Ibidem*, *op. cit.*, p. 69.

3. *Ibidem*, *op. cit.*, p. 69.

4. *Ibidem*, *op. cit.*, p. 66.

pierres fines, peintres verriers, brodeurs, doreurs sur fer ou sur cuivre, menuisiers en ébène, patenôtriers en émail, jardiniers¹.

Cette publication, qui complète en une certaine mesure le livre de Léon de Laborde sur la *Renaissance des Arts à la Cour de France*, est indispensable à consulter par les chercheurs qui s'occupent des artistes de cette époque.

1. D'autres ouvrages sont à recommander qui visent les anciennes Archives et les différentes ordonnances (1539, 1579, 1627, 1667, 1792) qui ont régi la matière. On trouvera le détail de cette bibliographie dans l'ouvrage cité de Marius BARROUX, à la table. Citons principalement :

TAILLANDIER, *Notice historique sur les anciens registres de l'état civil de Paris*, 1846.

LOIR, *De l'état civil religieux des catholiques en France avant 1792*, 1849.

AUBERT, *État sommaire des Archives anciennes de la Seine, brûlées en 1871*, publié en 1880, par Welvert, dans BERRIAT-SAINT-PRIX, *Recherches sur la législation et la tenue des actes de l'état civil, 1832 et 1842*.

ROSENZWEIG, Notice du tome IV de l'*Inventaire sommaire des Archives départementales du Morbihan*, Vannes, 1881.

LUCIEN LAMBEAU, *Histoire des Communes annexées à Paris en 1859*, 5 volumes parus, in-4°, Bercy, Charonne, Grenelle, Vaugirard.

J. DELABORDE, *Copies de fragments de registres de l'état civil des protestants détruits par l'incendie du Palais de justice de Paris en 1871*, dans *Bulletin du protestantisme français*, 1872.



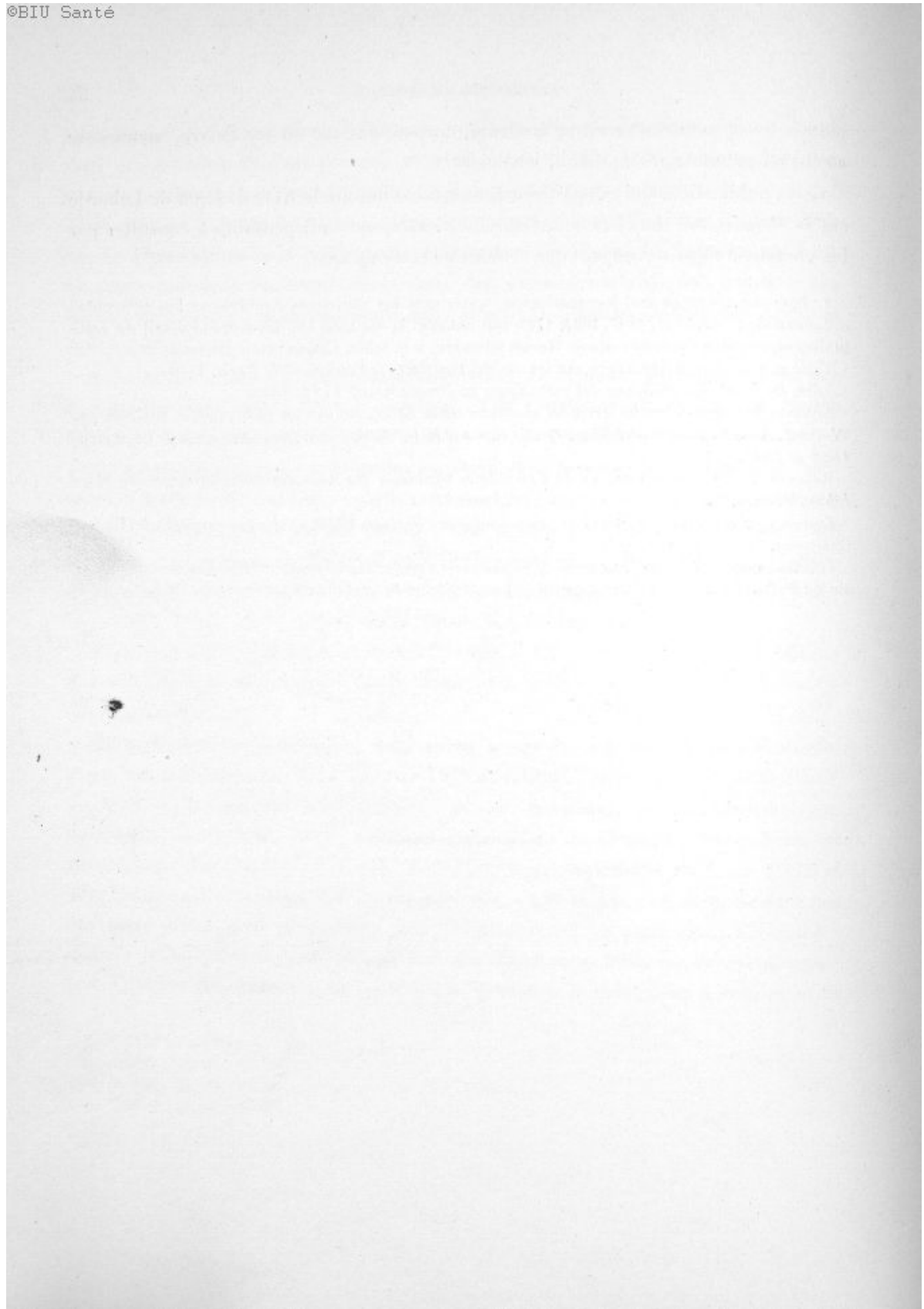
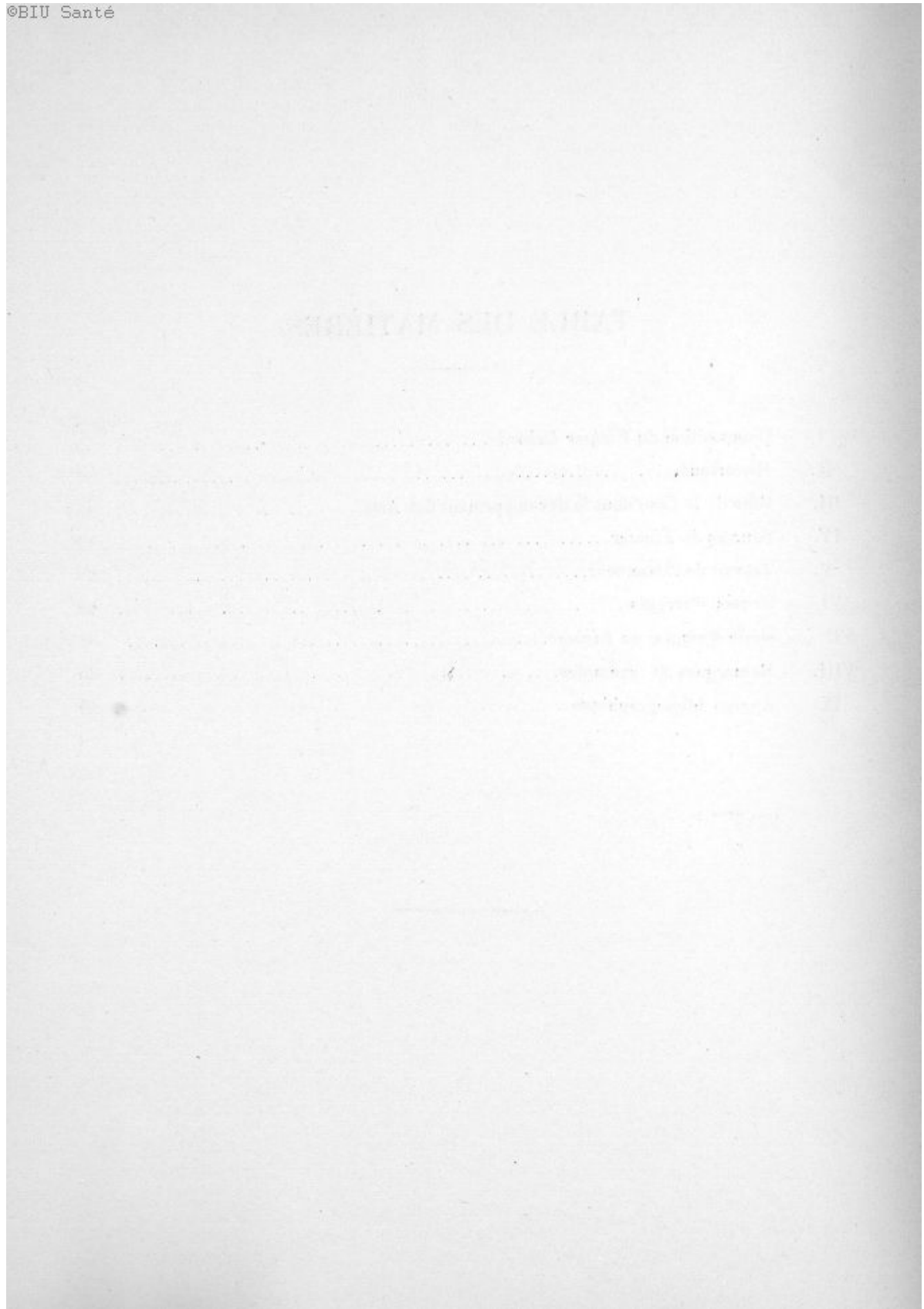


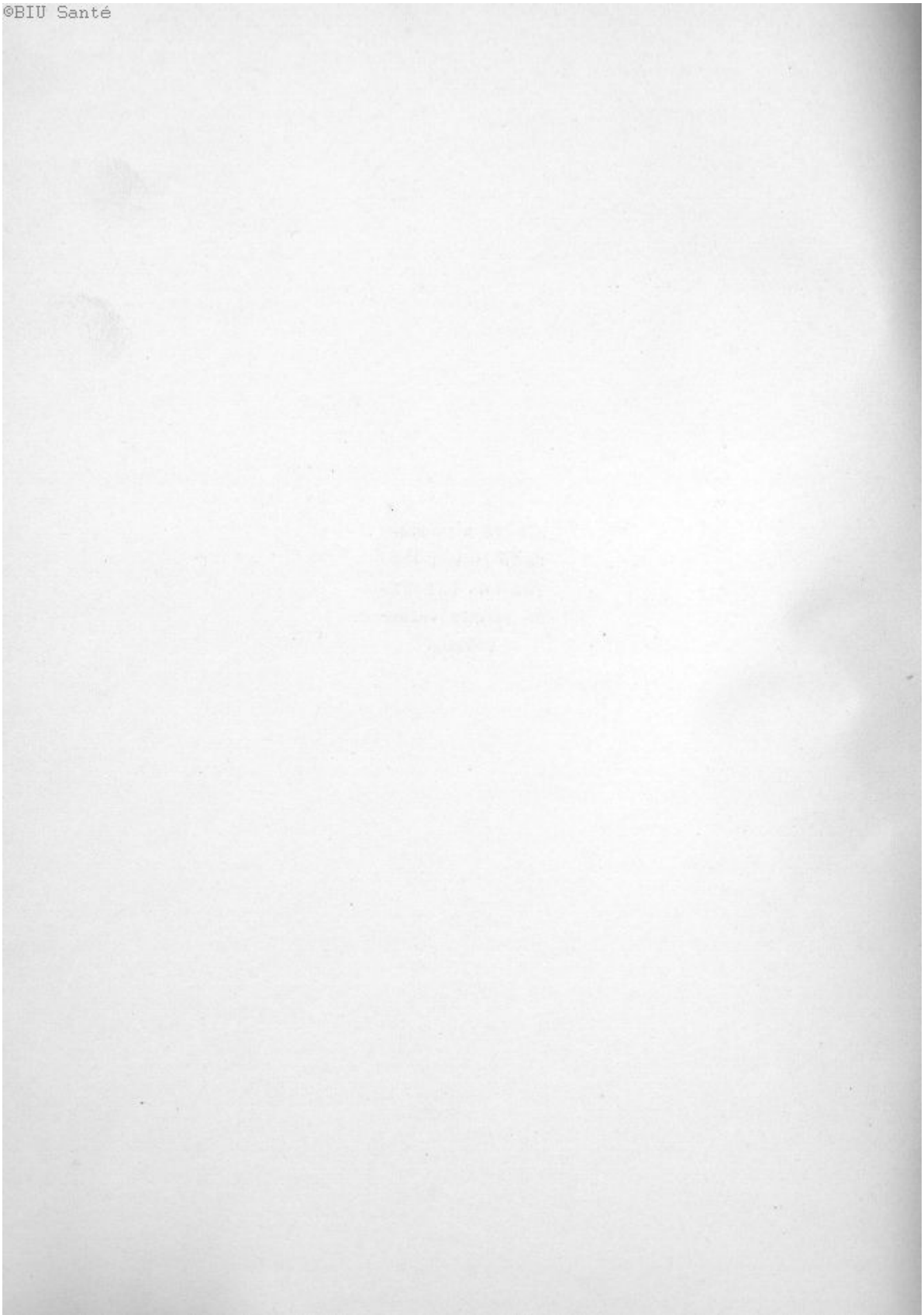
TABLE DES MATIÈRES

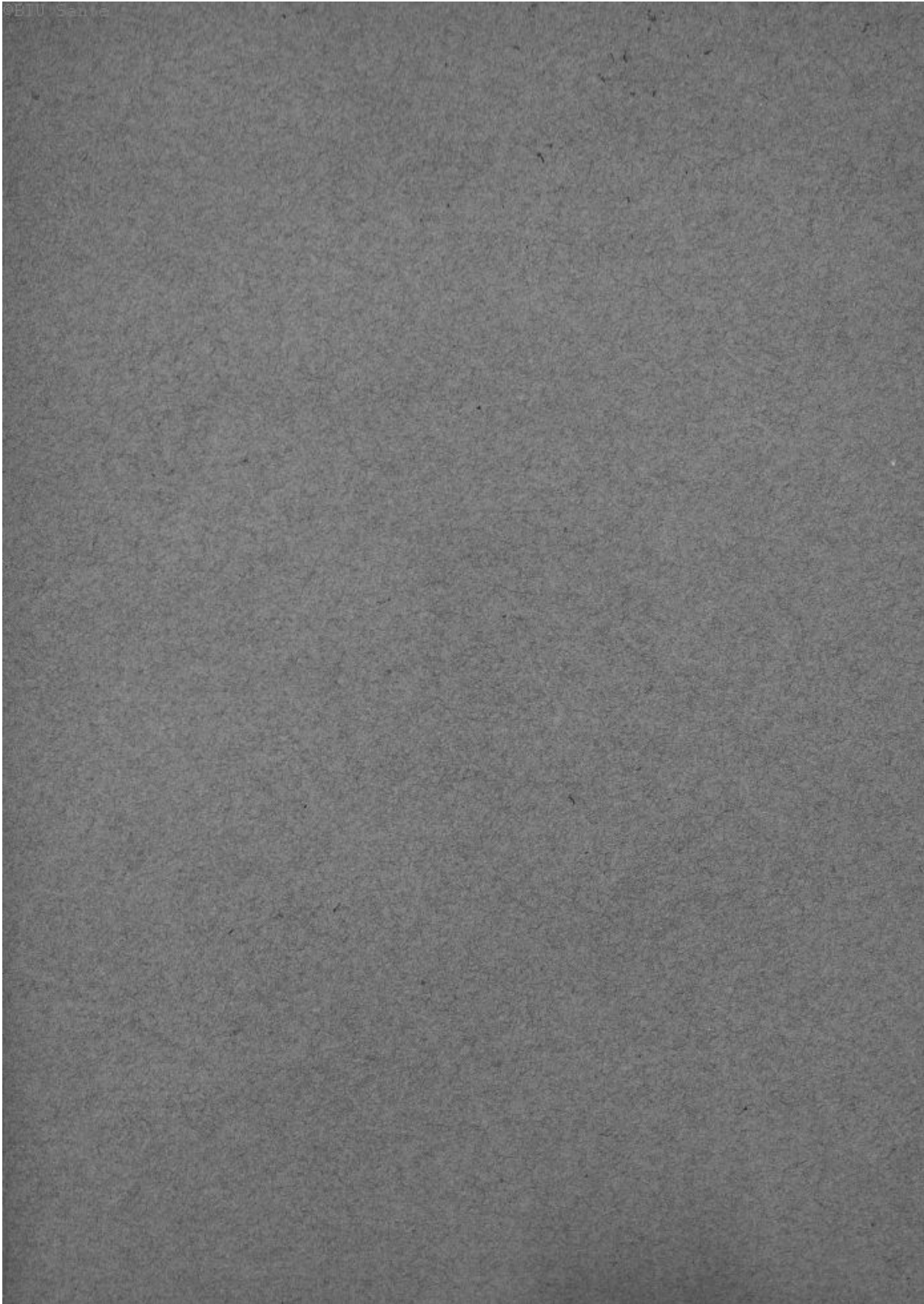
	Pages
I. — Composition du <i>Fichier Laborde</i>	5
II. — Historique.....	7
III. — Rôle de la Cour dans le développement des Arts.....	13
IV. — Sources du <i>Fichier</i>	17
V. — Travail de classement.....	26
VI. — Causes d'erreurs	29
VII. — Mode d'emploi du <i>Fichier</i>	31
VIII. — Remarques et exemples.....	35
IX. — Aperçu bibliographique.....	40





ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 25 JANVIER 1927
SUR LES PRESSES
DE PROTAT FRÈRES
A MACON





PROTAT FRÈRES,
IMPRIMEURS,
MACON. MCMXXVII.

